L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 31 MARS 1860.

G. F. WEISSE, N. DUFOUR, E. DUVERGER, S. HARBY, Editeurs Propriétaires.

Nouvelle-Orléans.

SAMEDI MATIN, 31 MARS

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par N. Vignie, à la Bourse St Louis—Propriété dans la rue [illegible] entre Remparts et St Claude [illegible]. Aussi—La grande et belle propriété de M. Oscamon, rue de l'Esplanade, entre Rampart et Villeré. Propriété dans la rue Conti. Grands terrains au coin des rues Annette et Force. Propriété [illegible] Bayou, près St Claude. Propriétés [illegible] Rochebrune, près Dumaine. Aussi — Negresse de [illegible]

Par J. F. Forstall, à la Bourse St-Louis—Propriété à la rue de l'Union, entre Craps et Amour. Esclaves [illegible] McDonoghville. Propriétés dans le 1er et 4me District. Propriété rue d'Orléans. Aussi, au coin des rues Conti et Bourgogne, à 4 heures de l'après-midi—Meubles.

Par M. Barnett jr, coin Chartres et St Louis—Quincaillerie. Porcelaine et articles de fantaisie. Marchandises sèches, vêtements, etc.

Par F. Fernandez, 114 coin St Louis et Chartres—Marchandises sèches.

Par Pattrey & Co, à la Bourse St Charles — Scrip d'assurance.

Par J. B. Walton, à la Bourse St Charles — Lot de terre dans le haut du 2me district, sur le Coteau de la Métairie.

Par Vincent & Co, 38 Douane—Robes organdi et chales de dentelle. Egalement, au meme endroit—Jupons.

Par C. E. Girardey & Co au City Hotel — Propriété [illegible] de banque et d'assurance (succession Virginie Conand).

Par B. Turpin, 36 Vieille Levée—Sardines, moutarde.

Par E. Rogers & Co, 45 et 47 Vieille Levée — Chaussures.

Par B. E. Murphy, à 10 heures, au No 47, rue des Magasins—Vin de Bordeaux.

Ventes de ce jour à l'encan.

Par N. Vignie, à la Bourse St-Louis. Belle et grande [illegible] de l'Esplanade. Grande construction [illegible] divisée en trois locations rue Conti. [illegible] maisons basses et une maison haute, rue Rochebrune, près de la rue Dumaine. [illegible] coin des rues Annette et Force et plusieurs esclaves.

Pour le feuilleton, voir la seconde page.

L'imbroglio mexicain.

Les nouvelles du Mexique apportées par le Habana seraient fort graves si elles se confirmaient, mais il nous vient maintenant de ce pays tant d'avis contradictoires qu'il est permis de les revoquer en doute jusqu'à plus ample informé.

On assure que Miramon, outré de la prise de ces steamers par l'escadre des Etats-Unis, a envoyé à Mexico l'ordre de confisquer les biens des Américains résidant dans cette ville et dans les Etats soumis au gouvernement réactionnaire. Le dictateur aurait également résolu d'expulser [illegible] ceux de nos compatriotes qui sont établis dans les provinces mexicaines où dominent les constitutionnaires.

Si Miramon a réellement pris de pareilles mesures, les Etats-Unis les considéreront comme une déclaration de guerre et se hâteront d'en [illegible] des forces de terre et de mer au Mexique pour venger les violences odieuses exercées à l'égard de nos nationaux. En s'emparant des steamers de Marin, dans les eaux d'Anton Lizardo, les officiers de notre escadre n'ont fait qu'obéir aux coutumes maritimes et user du droit de défense. Ils avaient vainement sommé les vapeurs inconnus de hisser leur pavillon, afin de constater la nationalité. Ceux-ci s'y étant obstinément refusés, nos marins avaient le droit d'employer la force pour les y contraindre. C'est ce qu'ils ont fait à l'égard d'un des steamers étrangers, mais le second n'a pas attendu qu'on lui envoyat un boulet, et audacieusement ouvert le feu contre nos bâtiments. Il a attaqué l'Indianola, qui avait à son mât le pavillon américain, et qui s'était borné à lui demander le sien en faisant les signaux ordinaires et en tirant à poudre. Le vapeur est tombé en notre pouvoir après un [illegible] de Marin comme pirates et [illegible] [illegible]

[illegible]

Mais la calomnie n'empêchera pas le gouvernement américain de suivre inflexiblement la ligne de conduite qu'il s'est tracée. Si Miramon [illegible] les biens de nos nationaux, marchons [illegible] Mexico et indemnisons [illegible] la guerre. C'est le [illegible] de nous faire respecter. La France, [illegible] l'Angleterre ne pourrait [illegible] l'Inde? L'Espagne [illegible] Maroc? Napoléon III [illegible] la Lombardie à l'Autriche pour la donner à la Sardaigne? Il y a, certes, une raison déterminante à ces remaniements de territoire, et l'Amérique ne saurait se soustraire aux nécessités qui, de l'autre côté de l'Océan, influent d'une manière heureuse ou funeste sur les destinées des peuples.

Nous devons sans doute, en thèse générale, rester étrangers à la lutte des factions au Mexique, mais du moment où ces déchirements intérieurs nuisent à nos intérêts les plus précieux et compromettent la fortune et la vie de nos concitoyens, le devoir du gouvernement est d'intervenir pour protéger ces derniers. Nous nous sommes montrés assez tolérants à l'endroit du Mexique: sachons au moins nous défendre si on nous y attaque.

Blancs et noirs.—Les Etats-Unis renfermaient en ce moment 27 millions de blancs, 4 [illegible] d'esclaves et un demi-million de personnes de couleur libres. La population de [illegible] représente donc 14 1/2 pour cent de la population totale. En 1790, la proportion était de 19 pour cent; en 1820, de 18; en 1830, de [illegible]; en 1840 de 16. Elle a été réduite de 5 pour cent en soixante dix ans et la diminution est [illegible] rapide. En admettant que l'émigration ne vient pas ajouter à l'élément blanc, [illegible] par les naissances seulement, augmente [illegible] de 4 pour cent plus rapidement que la population de couleur.

Théatre de l'Opéra. Avons-nous besoin de rappeler que M. J. H. Lamothe prend son bénéfice lundi prochain? Ses amis et le public en général ne l'oublieront pas. Le spectacle se composera de Rigoletto et d'une comédie en un acte d'Alexandre Dumas, Le Mari de la Veuve. [illegible] est une œuvre qui se recommande d'elle-même et que mettent en relief une admirable mise en scène, des costumes nouveaux et de merveilleux décors. La comédie est signée de Dumas: c'est tout dire.—Quant au bénéficiaire, il est trop connu et trop apprécié pour n'être pas assuré d'avance du concours des habitués qui, nous le savons, seront tous à leur poste lundi prochain.

Le bureau de location est ouvert depuis hier matin pour les loges de 9 heures du matin à [illegible] heures de l'après midi, et de 5 heures à 6 [illegible] du soir.

Le spectacle de ce soir se compose du Barbier de Séville, opéra comique de Rossini, et un vaudeville en un acte: Les petits moyens. Demain, dimanche, nous aurons Brutus lâche César.—Le Chevalier du Pince-Nez.—et Trop beau pour rien faire.

Concert de Mme Gazzaniga.—Le second concert de Mme Gazzaniga, une des cantatrices les plus renommées qui aient encore visité la Nlle-Orléans, a lieu ce soir. Le programme est composé de manière à plaire aux goûts les plus divers: on le trouvera dans une autre partie de nos colonnes.

Dépêches télégraphiques,

TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES D'EUROPE
DE 3 JOURS PLUS RECENTES

Arrivée du steamer Arabia.

La France et les comtés de Savoie et de Nice.

Ratification du traité anglo-français par le parlement britannique.

AVIS COMMERCIAUX.

New York, 30 mars.—Le steamer Arabia, capitaine Stone, est arrivé ici ce matin avec des avis de Liverpool jusqu'au 17, c'est à dire de deux jours plus récents que ceux reçus à Portland par le Bohemian.

Le steamer Arago, de la ligne de Southampton et du Havre, est arrivé le 16 à Southampton.

Marchés anglais.

Liverpool, 17 mars.—Il s'est vendu pendant la semaine 61,000 balles de coton. Le marché qui avait été languissant à l'ouverture, s'est affermi à la clôture. Vendu, vendredi, 8000 balles. Fair Orleans 7 3/4, middling Orleans 6 3/4, fair Mobile 7 1/4, middling Mobile, 6 5/8, fair Uplands 7, middling Uplands 6—stock à Liverpool, 801,000, dont 675, de qualités américaines.

Le marché aux approvisionnements est ferme. Le blé est actif et la graisse languissante.

Les avis de Manchester sont plus favorables. La demande des lames et des étoffes d'ameublement et les prix se maintiennent.

Londres, 17 mars.—Les fonds ont fléchi à raison de l'état des affaires sur le continent: on signale une baisse de 1/8 à 1/4. Les consolidés au comptant ont fermé à 93 5/8. L'argent n'est pas très abondant sur la place.

L'encaisse métallique de la Banque d'Angleterre s'est accrue de 80,000 livres pendant la semaine.

Havre, 16 mars.—Vendu pendant la semaine, 20,000 balles de coton. Orléans (tres ordinaire), 105 fr.; Orleans bas, 98 fr. Stock, 211,000 balles.

Nouvelles politiques.

Les nouvelles politiques apportées par l'Arabia ne sont pas très importantes. On s'occupe beaucoup de la nouvelle circulaire publiée par le gouvernement français et dans laquelle il insiste sur l'annexion de la Savoie et de Nice à la France.

La Chambre des Lords en Angleterre a adopté, après un long débat, la résolution, par laquelle la Chambre des Communes a approuvé le traité commercial conclu récemment entre la France et la Grande Bretagne.

Suite des nouvelles par l'Arabia.

LE PARLEMENT ANGLAIS

Imminence d'une révolution à Naples

L'ANGLETERRE ET LA QUESTION DE LA SAVOIE.

Opposition de Napoléon III à l'annexion de la Toscane.

GUERRE DU MAROC.

Mouvements militaires en Italie.

NOUVELLES COMMERCIALES

New York, 30 mars.—L'Anglo Saxon, venant de Portland par la voie de Queenstown, et le Vigo, venant de New York, sont arrivés le 16 de ce mois à Liverpool.

Avis Commerciaux.

Liverpool, 17 mars.—Le marché aux céréales a fermé avec calme. Mais languissant; neanmoins les prix se sont bien maintenus pendant la semaine. Le jaune vaut 32s. 9d à 33sh. 6d.

Le marché aux approvisionnements est calme. Sucre actif et en demande. Café languissant aux prix de la semaine dernière.

Il s'est vendu, le 17, à Liverpool 7,000 balles de coton. Marché calme à la clôture, et la demande bonne.

Londres, 17 mars.—Les fonds ne se relèvent pas. [illegible] Consolidés au comptant, 94 5/8. Les opérations sont un peu moins faciles sur le marché monétaire.

Paris, 17 mars. L'agitation qui règne en Europe influe sur le marché monétaire de Paris. La rente a fléchi. Le 3 pour cent a fermé avec langueur et est inactif.

Nouvelles politiques

On s'occupe toujours beaucoup sur le continent de la question de l'annexion.

Le bruit court que la Suisse proteste contre l'annexion de la Savoie à la France.

Le London News et le Herald, qui traitent la question de l'annexion de la Savoie, disent que l'Angleterre sera forcée tôt ou tard, pour se prepare [illegible], d'obliger la France à se tenir dans les limites de la légalité.

A la chambre des lords, lord John Russell a donné une explication sur les affaires de Chine, il dit qu'on demanderait une indemnité raisonnable, et qu'il espère qu'il ne sera pas nécessaire d'aller à Pékin.

On dit que £ 20,000 ont été payées au Danemark, pour des concessions qu'il a faites à la ligne télégraphique North Atlantic. [illegible]

En Italie, le dernier vote en faveur de l'annexion de la Toscane a obtenu une majorité écrasante de trois cent soixante mille contre quinze mille.

On considère l'insurrection napolitaine comme imminente.

A la chambre des lords, le duc Sommerset a dit qu'on devait accorder protection aux Napolitains qui se sont réfugiés sur les navires de guerre anglais qui se trouvent dans la baie de Naples.

A la Chambre des Communes Halliburton, [illegible] que le gouvernement était informé que l'île St Pierre, près Terre Neuve, a été fortifiée par le gouvernement français.

Lord John Russell a répondu que la question avait été portée devant les officiers de la loi de la couronne, qui avaient déclaré que la France n'avait pas violé les stipulations des traités.

Bright et autres condamnent la politique de Bruce à l'égard de la Chine.

Lord Palmerston a dit que Bruce [illegible] que l'empereur de la Chine était disposé à donner réparation au sujet des affaires de Pékin.

L'empereur Napoléon, dans une lettre qu'il a écrite à Victor Emmanuel, l'invite à renoncer à l'annexion de la Toscane malgré le vote populaire.

Le bruit court qu'on offrira la couronne de Toscane au prince Humbert, fils aîné du roi de Sardaigne.

Des dépêches télégraphiques reçues de Madrid disent que le 12 courant, un corps du camp des Marocains a été repoussé par [illegible] troupes espagnoles [illegible] conclure un traité de paix.

Le cabinet sarde doit se réunir le 13 avril.

Un régiment de Cuirassiers a quitté Turin avec l'ordre de se rendre à Florence aussitôt que le roi de Sardaigne aurait accepté la proposition d'annexion.

D'autres troupes ont quitté leurs quartiers, et sont prêtes à entrer dans les Romagnes.

Le général Fanti doit avoir été arrêté dès qu'on sera tombé d'accord sur les stipulations de l'annexion, et le gouvernement sarde doit faire un emprunt de 100,000,000 de francs.

Les nouvelles de Paris font savoir que le ministre de la guerre a fait un rapport dans lequel il propose de réduire les régiments de chasseurs à un quart de leur nombre actuel. L'empereur Napoléon a approuvé cette proposition.

Le cardinal Antonelli, dans sa réponse à M. de Thouvenel, dit qu'on que les provinces révoltées ne seront pas rendues au Pape, il ne peut prendre aucun engagement au sujet des questions de réforme.

Le navire américain Suffolk, expédié à Liverpool pour Calcutta, a été abandonné en mer, tout [illegible] [illegible] degré de latitude Nord. [illegible] été rendu à Plymouth.

CONGRÈS

Washington, 30 mars.—Le Sénat a voté un bill pour prévenir la désertion et faciliter l'enrôlement.—Le bill d'allocation de l'armée a été discuté, après une 2me lecture au comité des finances.

A la Chambre, M. Grow, de la Pennsylvanie, a rapporté le bill relatif à l'admission du Kansas.

Une vive discussion s'est engagée au sujet du message du président dans lequel M. Buchanan proteste énergiquement contre les deux premiers articles de la résolution de M. Covode.

Les bill relatifs aux territoires de Nevada, de Dacotah et de Kansas seront repris en considération jeudi prochain.

Washington, 30 mars. On a reçu aujourd'hui, un message du président au sujet des dernières opérations navales qui ont eu lieu dans le golfe et à la suite desquelles les deux steamers de l'expédition de Marin ont été capturés comme pirates, et amenés à la Nouvelle Orléans comme prise des Etats Unis.

On a reçu les dépêches officielles du capitaine Jarvis, mais on ne sait pas encore ce qu'elles contiennent.

L'ordre en été donné de publier ce message avec les documents qui l'accompagnent.

Le bill qui se rapporte aux règlements par les commissaires des réclamations garanties par le traité mexicain a été discuté et renvoyé.

Les deux chambres ont consacré la majeure partie de la session à l'examen de bills particuliers, et se sont ajournées.

Session de la législature du Missouri.

St Louis, 30 mars.—La législature de cet Etat s'est ajournée aujourd'hui sine die.

Cependant le gouverneur a immédiatement lancé une proclamation pour convoquer une session extraordinaire de la législature, et dans le but de reconsidérer et d'amender le bill des chemins de fer qui a passé dernièrement à la législature, mais sur lequel le gouverneur a mis son veto.

GRAND INCENDIE.

Independance, Missouri, 30 mars.—Un incendie exerce en ce moment ses ravages à Independence. Presque tout le coté sud de la ville est déjà réduit en cendres. On craint que le coté ouest ne soit également dévoré par les flammes. La perte s'élève jusqu'à présent à $100,000.

Marché de New York.

New York, 30 mars.—Le marché au coton a clos lourd, mais ferme; le Middling Uplands est coté à 11c. Les ventes de la farine se sont élevées à 7,500 barils, la superfine vaut de $5 15 à $5 20.

Le marché du porc a clos lourd. Le mess nouveau est coté à $17 85, le vieux à $17 35.

Il y a eu 1,400 barils de lard vendus de 10 5/8 à 11c. la livre.

Le marché au sucre a clos ferme. le Porto Rico se vend de 7 3/4 à 8c la livre.

Il y a eu divers lots de riz vendus à l'encan à un prix élevé.

Passage de bateaux.

Vicksburg, 30 mars.—Le bateau New Falls City a passé à 9 heures cette nuit.

Le Durand Howard a passé à 11 heures ce matin.

Le Charmer a passé à Belfast à 7 heures ce soir.

Secours aux orphelines—La foire au bénéfice de l'Ouvroir de l'Immaculée Conception, au coin des rues Amour et Elmire, sera ouverte lundi, 9 avril. Elle aura lieu à la Bourse du 3e district, vis-à-vis la Place Washington. L'Ouvroir est un des hospices les plus utiles de la Nlle-Orléans, mais il ne se soutient qu'à grand'peine à cause du nombre considérable d'orphelines qu'il renferme. Nous espérons que le public de notre ville, toujours prêt à soulager l'infortune, s'empressera de concourir à la bonne œuvre dont il s'agit. Les offrandes seront reçues avec reconnaissance par les directrices de la foire.

CHRONIQUE LOCALE.

Grande représentation, aujourd'hui, à midi, par les Campbell Minstrels, à l'amphithéâtre de Spalding & Rogers, rue St Charles. Avis aux enfants.

Le Grand Juri dont les fonctions expirent avec le mois de mars, a présenté hier son rapport par l'entremise du Président, M. Augustus A. Montgomery.

Il débute par rendre hommage à l'énergie que le juge Hunt a déployée toutes les fois que les criminels ont comparu devant lui, au zèle infatigable dont il a fait preuve, à la promptitude avec laquelle les prisonniers ont été jugés. Le dossier de la cour ne présente aujourd'hui que peu de causes à soumettre au juri.

L'Avocat de District a été à la hauteur de ses devoirs en obligeant les recorders à lui transmettre des documents qui restaient enfouis dans leurs bureaux tandis que les témoins disparaissaient, que les prévenus attendaient leur jugement pendant des mois et subissaient une punition plus sévère que la loi ne l'autorise.

Le juri se prononce contre l'extension des pouvoirs de nos recorders. Il croit qu'il est préférable de ne rien changer à l'état actuel des choses, car l'institution du juri est la grande sauvegarde de nos libertés en matière criminelle. Nos législateurs devraient forcer les recorders d'envoyer des dossiers complets à la Première Cour de District, dans le plus bref délai, sous peine d'une forte amende.

La loi qui a trait aux maisons de jeu et à la vente des billets de loterie est une lettre morte. Personne n'a été dénoncé au juri; mais il ne faudrait pas en conclure que la loi doit autoriser le vice. L'Etat, comme le père de famille, est tenu de combattre les influences fatales auxquelles la jeunesse est exposée. Le but qu'on se propose en tant qu'il s'agit de la suppression des jeux et des loteries, serait plutôt atteint, si une récompense convenable était offerte au dénonciateur.

Le rapport fait allusion à l'emprisonnement de Mlle O'Reilly, emprisonnement dont nous avons publié les détails à mesure que le coroner les recueillait. Le juri n'a pas pu lancer un acte d'accusation sur les témoignages et blâme sévèrement le médecin d'avoir donné un certificat de mort naturelle sans une connaissance nécessaire des faits.

Les nombreux accidents survenus depuis un an, sur le chemin de fer de Carrollton, sont attribués à la négligence de la compagnie. Le Conseil devrait déclarer que chaque locomotive, en approchant de l'intersection des rues, avertira du danger les piétons et les voitures.

Les citoyens se sont plaints, dans maintes circonstances, des charrettes de déménagements et des caisses qui gênent la circulation. L'attention du Maire et des officiers est appelée sur la rue Royale, une des principales voies de communication entre la partie supérieure et la partie inférieure de la ville.

Le juri a visité toutes les institutions publiques.

La prison de paroisse, dirigée par M. Franeaux, est en bon état. Les cellules sont propres et convenablement aérées, les prisonniers, qui reçoivent de grands soins, semblaient bien se porter. Le même remarque s'applique à la geole de police.

La partie de l'édifice qu'occupent les fous est beaucoup trop petite pour le nombre des malheureux qui y sont enfermés. Aussi n'est-il pas étonnant que leur maladie s'aggrave. Il serait temps que les autorités s'occupassent de leur donner un asile qui ne serait pas trop éloigné des chambres de la corporation et où les pourrait, loin des regards de la foule [illegible] état. (Le rapport se fait que répéter ici ce que le Dr Charles Delery médecin de la ville, a déjà souvent recommandé au conseil).

Les orphelinats différents districts, excepté celui du 3e district, sont en bon état. Le juri loue le régisseur Adams qui lui donne les soins [illegible] du District.

L'Asile des Catholiques de Ste-Marie (dans le Troisième District) est dirigé d'une manière satisfaisante par le Rev. père Sheil et renferme 143 enfants à qui il a fait apprendre des métiers.

L'Ouvroir des Sœurs de la Sainte-Croix—la Sœur Marie Présidente; l'Asile de Notre Dame de Bon Secours—Mme Bayse Présidente; l'Hôpital de Charité, noble institution qu'il fait honneur à notre ville; l'Hôtel Dieu, établi par les sœurs de charité, attachées autrefois à l'Hôpital de Charité; la Maison de Refuge des garçons [illegible] du Dr Stone; la Maison de Refuge des orphelines; [illegible] ces institutions, administrées [illegible] sont bien [illegible] l'appui des citoyens.

Un [illegible] dans la famille Lemley—Eugène Young, âgé de sept ans, est mort hier matin. C'est la troisième victime de l'empoisonnement. On le croyait presque hors de danger.

Les cadavres qui ont [illegible] des [illegible] de la famille et, devant les renseignements qui ressortent du cadavre de Mme Lemley et celui du petit Willie Young, M. Lemley les a [illegible] [illegible]

Arrestations—Richard Bailey qui [illegible]

[illegible]

Le navire "Independence" [illegible] [illegible] [illegible]

M. C. Sage, nouvel artiste de la Nouvelle-Orléans, et créateur du Théatre Français, à New York, doit arriver prochainement à la Nlle-Orléans avec sa troupe d'opérette. Il se propose de nous donner quelques représentations.

Conservation de la vie.

Il vient de paraître à Paris un livre de [illegible] une des curieux, intitulé: Essais sur la conservation de la vie. L'auteur, le vicomte de Lapasse, qui est initié en médecine, ne sort [illegible] Docteur en médecine. C'est un ancien diplomate, bien au du monde, instruit, plein de distinction, [illegible] grand [illegible] et fait des vers à ses heures [illegible].

"Dans ma trieste beau jour, ce talent se transmet. J'ai avais cinquante ans, quand cela m'arriva."

Contrairement à la manière de procéder [illegible] scrvaient d'abord, théorie ensuite, l'auteur a commencé, par le [illegible] [illegible] cherchant [illegible] de la bibliothèque, des livres écrits par des alchimistes [illegible]

[illegible]

M. de Lapasse aborde principalement dans son livre les sujets suivants: origines de la médecine, écoles diverses, antiquité des questions traitées, kabbale, magie, grand œuvre, alchimie, durée naturelle de la vie, avant et après le déluge, alimentation rationnelle, exercice, régime, sommeil, magnétisme, oxygène et autres agents, conditions générales de prolongation de vie, [illegible] vieillesse, rajeunissement, longévité et institutions politiques.

M. de Lapasse pose en principe que la durée de la vie humaine est au-dessous de ce qu'elle devrait être. Déjà, en 1845, il avait appelé sur cette idée l'attention du monde savant. Il avait, par conséquent, devancé de dix ans l'ouvrage de M. Flourens. [illegible]

En 1856, M. Edouard Robin—ne pas confondre avec M. Charles Robin!—a publié un travail sur la même question. M. Flourens n'avait indiqué aucun moyen de conservation. Son savant émule, plus hardi, propose une méthode dont nous lui laissons volontiers la responsabilité. Persuadé que la longévité humaine n'est arrêtée que par l'incrustation des tissus, M. Edouard Robin conseille certains dissolvants chimiques pour s'opposer auxdites incrustations. M. de Lapasse, encore plus entreprenant dans l'art de prolonger la vie, présente une thérapeutique tout entière. Son livre renferme 58 recettes ou formules, la plupart très compliquées—une entre autres se compose de 23 éléments!—les unes nouvelles, les autres recueillies de l'école de Salerne, toutes respirant un parfum moyen âge. L'auteur avance, dans sa préface, qu'on trouvera dans son ouvrage des élixirs de Cagliostro, des poudres de longévité de l'école alchimiste et même quelques nouveaux moyens de produire le somnambulisme magnétique.... Ne nous étonnons donc pas si le formulaire de M. de Lapasse ne ressemble pas beaucoup à celui de la Faculté.

Les deux remèdes auxquels le savant réformateur parait accorder le plus d'importance sont l'or potable et le cérébrate d'or!

M. de Lapasse a, dit-on, obtenu de ce dernier des effets presque miraculeux!

Quelque chimiste difficultueux et vétilleux demandera peut-être ce que c'est que le cérébrate d'or, si c'est une combinaison de matière cérébrale, agissant comme un acide en que, avec de l'or à l'état d'oxyde, prétendra peut-être que le cerveau n'est ni un acide, ni un alcali.... même lorsqu'il se dérange.

Voici la réponse de M. de Lapasse:

"Les éléments chimiques sont les mêmes que ceux des molécules cérébriques; d'ailleurs il fallait un nom à ce composé qui exerce une action incontestable sur l'encéphale: celui de cérébrate convenait tout autant qu'un néologisme grec." Ces raisons nous paraissent, sinon péremptoires, du moins d'une très grande force!

M. de Lapasse ne croit pas qu'il existe une seule maladie à proprement parler incurable. "Soutenir qu'il existe dans l'être humain, une force contraire et supérieure au souffle divin qui le fait vivre, c'est énoncer un non-sens philosophique qui équivaudrait à dire que la vie n'est pas la vie!" Il revient plusieurs fois sur cette assertion, par suite de laquelle il donne des recettes applicables aux plus graves affections.

L'ouvrage est terminé par trente quatre observations cliniques dans lesquelles tous les malades sont guéris ou soulagés.

Dans toutes les parties de son livre, M. de Lapasse fait une guerre persévérante et courtoise à l'organicisme.

En physiologie, ce sont les forces, c'est l'âme, qui sont tout, dominent tout. D'après cette manière de voir, il va sans dire que la doctrine des auteurs, qui, comme Cabanis, Gall, Spurzheim, etc., "recherchent la cause des passions dans la modification des organes..... est monstrueuse."

Ces physiologistes se donneront peut-être le tort inexcusable d'opposer à M. de Lapasse, qu'étant essentiellement bienveillant, n'ayant à compter en lui aucune impulsion dangereuse à autrui, il ne devrait inférer sa nature organique se rapproche plus de celle de Saint Vincent de Paul, que celle de Lacenaire; mais encore une fois, "c'est là une doctrine monstrueuse" "trueuse et qui renverserait les fondements de la société." Pour M. de Lapasse, comme pour M. de Maistre: "L'âme est libre; elle n'a qu'à vouloir."

En pathologie, les organes ne jouent guère un rôle plus important: "Le péché a amené la mort et la maladie, parce que les lois morales sont des forces d'un ordre supérieur aux forces qui régissent la matière."

Quelque ergoteur opposera peut-être à ce dogme de M. de Lapasse, que, même dans les premiers âges du monde, un élu de Dieu a pu être frappé de choléra sur les bords du Gange, de fièvre pernicieuse au milieu d'un marais, tout aussi mortellement que le plus endurci mécréant et sans que les lois morales aient joué un rôle bien évident. Mais ce sont sans doute là des objections de peu de valeur et qui ne peuvent infirmer la règle.

La même cause — le péché — interviendrait, suivant M. de Lapasse, dans les grandes catastrophes de l'Univers: "Une planète parcourait son orbite du côté de Jupiter. Cette planète a été détruite, il y a quelques siècles seulement; c'est M. Leverrier qui nous l'apprend. On ne pourrait nier ce fait sans révoquer en doute les bases de la science astronomique; mais comment le concilier avec l'immobilité de la loi de gravitation, avec l'harmonie des lois de cohésion et d'affinité, qui maintiennent les molécules constituantes de la matière de cette planète? Il s'explique, au contraire, s'il y a eu nécessité morale, par exemple, un grand acte de justice et d'expiation: la loi de l'ordre supérieur a primé celle de l'ordre inférieur."

Nous renvoyons cette interprétation à notre confrère M. Lescarbault.

En thérapeutique, l'organisme ne joue guère un rôle plus brillant qu'en physiologie et en pathologie. "Dans le cas même où la lésion est purement matérielle, où l'organe malade est facilement accessible; c'est en aidant les forces vitales qu'on guérit...."

M. de Lapasse termine son livre par les phrases suivantes que nous citons avec un vif plaisir parce qu'elles font connaitre quels louables sentiments sanctionnent les opinions scientifiques de l'auteur:

"En prenant congé de nos lecteurs, nous regrettons vivement de ne pouvoir terminer notre œuvre, par une pieuse invocation, qui l'eût clôturé, s'il eût été écrit, il y a seulement deux ou trois siècles.

"Un adepte ne manquait jamais, en terminant ses travaux, de les recommander à la protection de l'Esprit saint, de l'auguste mère du Sauveur, à l'intervention des anges et des saints protecteurs; il rendait grâces à Dieu qui lui avait permis de les mener à bonne fin. Mais aujourd'hui ces formes absolètes soulèveraient des risées. Nous resterons donc dans les habitudes de notre époque, en nous bornant à solliciter l'indulgente bienveillance de la critique."

Génération Spontanée.

La génération spontanée vient de faire sa rentrée à l'Académie des sciences. Pendant que M. Pouchet, l'ardent défenseur de cette doctrine, se laissait détourner de son but principal par l'irritante question de la résurrection ou la mort des tardigrades, un chimiste en faveur à l'Académie, M. Pasteur, s'apprêtait à rendre à cette Académie un service dont elle lui sera reconnaissante: il poursuivait des expériences ayant pour but de combattre la théorie de la génération spontanée, et de restaurer sur ce point l'édifice, un peu ébranlé, des opinions classiques. Nous nous sommes jusqu'ici tenu un peu à l'écart de ce débat par cette considération que le problème de la génération spontanée nous parait presque impossible à résoudre par la voie de l'expérience, et que le dernier expérimentateur parait toujours avoir la raison de son côté. La question de la génération spontanée est de l'ordre de celles qu'il est permis de négliger en présence des difficultés innombrables qui s'y attachent, et surtout par le peu d'importance des organisations dont on cherche à provoquer la naissance. Lorsque, après mille essais plus ou moins susceptibles d'interprétations diverses, on est arrivé à voir naitre au sein des appareils quelques végétations microscopiques, on a obtenu, en fin de compte, qu'un produit d'une organisation tellement élémentaire, tellement infime que personne n'oserait tirer de ce résultat une conclusion sérieuse, c'est à dire appliquer à l'ensemble de la vie chez les animaux et les plantes les faits observés sur ces ultimes confins de l'organisation.

C'est pour ces motifs, que nous nous sommes peu engagé jusqu'ici dans les discussions qui se sont élevées entre M. Pouchet et ses contradicteurs, relativement à la génération spontanée. Cependant, le mémoire de M. Pasteur ayant produit dans le monde savant une certaine impression, et devant, selon toute apparence, motiver une réponse explicite de la part de M. Pouchet, nous ne pouvons nous dispenser de mentionner ici le travail de ce chimiste.

L'objection fondamentale que l'on a toujours opposée aux partisans de la génération spontanée, consiste à attribuer la formation des êtres dont les germes qui sont disséminés dans l'air. Les particules organiques flottant dans l'atmosphère n'avaient été jusqu'ici que bien rarement observées. [illegible] M. Pasteur [illegible] au moyen d'une aspiration [illegible] démontrer [illegible] germes aériens. Voici par quel procédé ingénieux et élégant M. Pasteur est parvenu à saisir et à étudier ces particules aériennes.

Au moyen d'un aspirateur à eau marchant d'une manière continue, on fait passer de l'air dans un tube où se trouve placée une petite bourre de coton poudre. Le coton arrête une partie des corpuscules solides tenus en suspension dans l'air. On dissout ensuite ce coton dans un mélange d'alcool et d'éther, et, laissant reposer le liquide pendant vingt-quatre heures, son dépôt, les poussières se rassemblent au fond du tube, où il est facile de les laver par décantation. On fait alors tomber les poussières dans un verre de montre, où le reste du liquide s'évapore promptement. Les poussières ainsi recueillies peuvent être facilement examinées au microscope et soumises aux divers réactifs.

En opérant de cette manière, M. Pasteur a reconnu qu'il y a constamment dans l'air en quantités variables, des corpuscules dont la forme et la structure annoncent qu'ils sont organisés.

A ces corpuscules arrêtés par les procédés dont M. Pasteur s'est servi, [illegible] toute l'apparence de germes de ces infusoires et des productions végétales que M. Pouchet rapporte à une génération spontanée. M. Pasteur a résolu par divers moyens cette question essentielle. Une des méthodes qu'il a suivies consiste à mettre les poussières aériennes ainsi isolées, en présence d'une liqueur [illegible] de levure de bière sucrée [illegible] l'albumine et du sucre, et à maintenir le tout dans une atmosphère inactive. On voit ainsi apparaitre, au bout de vingt quatre ou trente six heures, des productions organiques diverses, des bactéries, [illegible] plusieurs mucédinées, tout à fait les mêmes que celles que fournit la liqueur après le même temps, si elle était librement exposée à l'air libre.

Une autre méthode d'expérience suivie par M. Pasteur, confirme et agrandit ce premier résultat. On prend un certain nombre de ballons dans lesquels on introduit le même liquide fermentescible, on les fait bouillir, et on les ferme pendant qu'ils sont remplis de vapeurs d'eau [illegible]. On ouvre ensuite ces ballons [illegible] en différentes localités, avec une ouverture de 1 à 2 millimètres carrés de surface au [illegible] et on les referme [illegible] ballons, pendant quelques jours, dans une étuve à la température de 25 à 30 degrés. Dans le plus grand nombre de ces ballons, on n'a trouvé que trois ou quatre que l'on ne porte pas à l'ébullition. Puis on abandonne tous ces ballons dans un lieu où l'air est calme.

Après vingt quatre ou quarante huit heures, suivant la température, le liquide des ballons, qui sont soumis à une observation, au trouble et se couvre peu à peu de végétations diverses. Le liquide des autres ballons reste limpide, non pas seulement quelques jours, mais pendant des mois entiers. Cependant tous les ballons sont ouverts au même moment, et l'air qu'ils contenaient, analysé, ne diffère de l'air ordinaire. C'est donc dans les germes, et non dans l'air que contenait [illegible] tels ballons que se trouvait la cause de la production de ces végétations. [illegible] toute la durée de cette période, [illegible] contenait [illegible] de germes des êtres organisés. [illegible]. Pour rendre possible le développement de ces germes, il [illegible] ouverture [illegible] puis on laisse entrer [illegible] et suspendue; on bouche le [illegible] on observe le reste [illegible] [illegible] bacterium.

Le mémoire de M. Pasteur, lu le 6 février à l'Académie des Sciences, a produit une véritable impression. Les expériences exposées dans ce travail ont paru démonstratives à tous ceux qui en ont été témoins. Elles mettent, en effet, en évidence l'existence et la nature de ces germes organiques qui avaient été jusqu'ici plutôt supposés par une prévision de l'esprit que par une vérification expérimentale. C'est là, on peut le dire, le premier fait, vraiment scientifique, qui combatte directement la génération spontanée. Il faut toutefois attendre, avant de se prononcer, la réponse que M. Pouchet pourra faire à ces nouvelles observations, comme aussi le développement et le complément que M. Pasteur promet d'ajouter bientôt à ses premières recherches.

LOUIS FIGUIER.

Décédée le 30 mars, à onze heures et demie du matin, MARIE AMELIE EUGENIE DE FLECHIER, née de Guzman Domingon de Brettes. Les amis et connaissances de la famille sont invités à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures de l'après-midi. Son corps est exposé encoignure Johnson et Kerlerec, 3me District.

De la part de son père.

Il est triste de mourir à vingt-sept ans; alors qu'on est riche de toute l'affection d'un vieux père, dont on est l'unique consolation, et de l'amitié et de l'estime de tous ceux qui vous connaissent; et cependant tel a été ton sort, pauvre Eugénie! Bien qu'ayant eu ta part des amertumes de la vie, jamais la douce aménité de ton caractère n'en fut troublée. Bonne, compatissante et charitable, tu fus la femme vraiment chrétienne, et ton souvenir restera comme un frappant exemple toujours présent à la mémoire des nombreux amis dont tu faisais la joie.

UN AMI.

AVIS.

Les amis et les connaissances de feu François NABA sont priés d'assister à une Messe qui sera dite en sa mémoire, à la Cathédrale St-Louis, demain, samedi, 31 courant, à 7 heures très précises du matin.

De la part de ses parents et de ses amis.

Nlle Orléans, ce vendredi, 30 mars 1860.

ATTENTION.

Grande vente de scrip.—M. E. Palfrey, encanteur, vendra aujourd'hui, à la Bourse St-Charles, du scrip des chambres d'assurance suivantes: Crescent, Sun, Louisiana, Citizens et Union.

MM. C. E. Girardey & Co. vendent aujourd'hui, à midi, au City Hotel—1. Pour la succession de Mlle Virginie Conand, 25 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane; 26 actions de la Compagnie d'Assurance du Star; Pourlave Marie; deux maisons en briques à trois étages, dans la Bank Place, entre Gravier et Natchez, Nos 26 et 28, une maison en brique, double à étages, dans la rue Union, entre Baronne et Philippa. 2. Pour les héritiers Gormley, le "Gormley Reserve", comprenant cinquante-six terrains dans le Quatrième District, dans les rues St-Andrew, Nayades, Felicity Road et autres rues. On pourra se procurer des plans lithographiés à la vente.

M. J. B. Walton, encanteur, vend aujourd'hui, à midi, à la Bourse St-Charles, un lot de gris situé dans le Deuxième District, sur le Coteau de la Métairie, près du Parc, et borné par les rues St-Roch, Toulouse, Alexandre et Murat.

Pour les détails voir l'annonce.

Vente à terme.

Bottes, Souliers et Brodequins—L'attention particulière des acheteurs est appelée sur la grande vente à terme de Bottes, Souliers et Brodequins, qui sera lieu aujourd'hui, à 10 heures, aux salles d'encan de E. Roger & Co Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée. Conditions: au-dessus de $200 90 jours de crédit.

Moutarde française—L'attention du commerce est appelée sur la vente à l'encan par Bernard Turpin de 40 caisses moutarde, pour compte de qui il appartiendra, laquelle vente aura lieu aujourd'hui à 10 1/2 heures, au magasin No 36, rue de la Vieille Levée.

Nous appelons l'attention du commerce sur la vente à l'enchère par Bernard Turpin, de sardines en 1/4 et 1/2 de boites, pour compte de qui il appartiendra, laquelle aura lieu aujourd'hui à 10 1/2 heures, au magasin No 36, rue de la Vieille Levée.

Vincent & Co vendent, ce matin, à 10 heures, à leur magasin d'encan No 38, rue de la Douane, 470 robes et lots de marchandises sèches, étrangères et du pays.

Combien il est étrange

Qu'on fait ce qu'on ne devrait pas faire et qu'on néglige ce qui devrait être fait. C'est une triste vérité qu'on est bien forcé de reconnaître. Nous connaissons une foule de personnes qui, atteintes de consomption, se sont tuées par l'usage de drogues dont les noms les avaient illusionnées et trompées. Afin d'éviter des malheurs dorénavant, qu'on n'achète que le

Cherry Expectorant de Woodman.

C'est le seul remède qui possède toutes les vertus de la liqueur sauvage pour toutes les phases de la maladie. Les sociétés savantes de l'Europe et de l'Amérique le reconnaissent aujourd'hui comme le remède par excellence. Préparé et à vendre par les propriétaires,

WOODMAN & EMMENT.

En vendre par tous les droguistes respectables du monde. 31 mars—d

ATTENTION!

Apprenez l'Anglais!

N. B.—Les personnes qui n'ont que peu d'argent à dépenser doivent se présenter immédiatement;

On recevra de nouveaux élèves

JUSQU'AU 5 AVRIL,

Chez le Prof. BRETTE,

13 rue St. Charles.

On n'a besoin d'aucune grammaire.

Les oreilles et la langue

NE PEUVENT SE FAMILIARISER

Avec l'Anglais

QU'AVEC LA PRATIQUE,

La pratique de tous les jours.

N. B.—Il est défendu de parler français à l'établissement, après la première semaine d'exercices.

31 mars—2f

On demande 3 Demoiselles

Pour aller à la Campagne

Dans de respectables familles, pour y faire pratiquer

LE FRANÇAIS

AUSSI, UNE

Parlant français et espagnol, pour une famille à quelques milles de la ville.

S'adresser de suite au

Prof. BRETTE,

13, RUE ST-CHARLES.

31 mars—2f

(Communiqué).

Monsieur E. Chaze, Avoyelles.

Monsieur et Ami,

Vous savez combien j'ai été souffrant depuis plusieurs années. Constamment tourmenté par des douleurs atroces, sujet à des incommodités de toutes sortes, mes forces m'abandonnaient chaque jour; je n'avais plus d'appétit. J'avais cherché un remède salutaire dans l'emploi de toutes les boissons dites amers, qui sont annoncées comme spécifique infaillible. Toutes mes tentatives étaient restées sans résultat. Je désespérais de mon rétablissement. [illegible]

[illegible]

C'est un hommage sincère que je dois rendre à l'excellent ami [illegible] [illegible]. Ils se vendent chez M. J. Cazaux, Vieille-Levée, ainsi que chez M. Pingère. [illegible]

[illegible]. Veuillez me croire votre tout dévoué,

N. HYDEL,

Lafourche, (Assomption)

31 mars—31—3 av

COMPAGNIE D'ASSURANCE MORT de la Nouvelle-Orléans.

Bureau, encoignure Canal et Passage de la Poste

Nlle-Orléans, le 6 août 1858.

A UNE assemblée générale de la Direction, tenue ce jour, il a été résolu,

Qu'à partir de cette date, une bonification de quinze pour cent sera faite, sur le montant de leurs primes, à toutes les personnes qui assureront dans cette Compagnie.

La bonification ci-dessus de 15 pour cent sera payée comptant, cette Compagnie n'émettant pas de scrip.

HENRY PEYCHAUD, Président.

S. PLASSAN, Vice-Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Directeurs.

S. PLASSAN,	THOS N. BLAKE,
H. KERNION,	B. MAUTRÉ,
A. LAFORET,	F. MORENO Jr,
J. MALOCHÉE,	PAUL QUEYROUZE,
	H. PEYCHAUD.

31mars

M. VINCENT MICHEL CUPIDON, est prié de se présenter au comptoir du soussigné pour affaire qui le concernent.

BERNARD TURPIN, No 36, rue Vieille Levée.

$20 de récompense.

Parti marron, en décembre 1858, du Quartier de Bonne Fortune Plaquemines, le negre NED PLASSY, âgé d'environ 22 ans, taille de cinq pieds cinq à six pouces, bien fait, teint noir, [illegible] parle français et l'anglais. [illegible] La récompense ci-dessus sera payée [illegible] à M. F. Botto, rue Vieille Levée, No 211, entre Dumaine et Madison.

A. SAULET,

Rue de Chartres, No 36.

INVITE ses amis et le public en général, à venir visiter le magnifique assortiment d'habillements de printemps et d'été, qu'il a reçu par les derniers arrivages, pour hommes, jeunes gens et enfants.

A. SAULET, 36, rue de Chartres, entre Douane et Bienville.

EN magasin et à vendre par le soussigné—160 barriques vin rouge St-Emilion;

[illegible] Château St-Julien; Château Margaux; Cantenac Médoc; Grand St-Lambert; Grand Vin Latour; barriques vieux Cantenac Médoc; caisses vin sortes de diverses marques; barils vin blanc Haut-Sauterne; barriques; caisses; [illegible]

LION & PINSARD,

54 et 56, ancien 68, rue Royale, encoignure Bienville.

VIENNENT de recevoir par la voie du Nord, un grand assortiment de marchandises nouvelles pour le printemps et l'été.

Constamment en magasin, un grand choix de parfumerie française, fraiche, des meilleures fabriques de Paris. 31mars

Peignes. Peines.

REÇU par la voie du Nord—1 douzaine de peignes à chignon, écaille;

6 douzaines de peignes à chignon, écaille;

Peignes à boucles, forme nouvelle.

En vente chez LION & PINSARD, 54 et 56 ancien 66 et 68, rue Royale. 31mars

Ceintures. Ceintures.

REÇU par la voie du Nord—Un assortiment de ceintures, haute nouveauté.

En vente chez LION & PINSARD, 54 et 56, ancien 66 et 68, rue Royale. 31mars

Chemises. Chemises.

REÇU par le navire Fleed, du Havre—300 douzaines de chemises pour hommes; chemises coton de tout toile.

Chemises cols droits, rabattus et petits cols, poignets brisés et monquetaires, de toutes les tailles, de 34 à 44 centimètres de col.

Aussi—30 douzaines de cravates et cols;

12 douzaines de caleçons de toile;

150 " chaussettes.

Un grand assortiment de gilets de peau.

En vente chez LION & PINSARD, 54 et 56, ancien 66 et 68, rue Royale.

FRUITS AU JUS—Reçu par les navires Pilgrim, Victoria & Falmouth de Bordeaux—

150 caisses fruits assortis,				"J. Lalaurie"
50	do	do	do	J. Pesson
25	do	do	doux 1/2	bouteilles
30	do			Prunes Reine Claude au jus
30	do			Cerises au jus
25	do			Fraises au jus
10	do			Framboises au jus

A vendre par DUNTZE & CO, Enc. Royale & Conti.

VINS—Par le navire Victoria—

250 caisses St. Estèphe			
25	do	Margaux	1857
15	do	Chateau Lafitte	do
15	do	Chateau Latour	do
10	do	Chateau d'Yquem Haut Sauternes	
5	do	do	do 1/2 bouteilles

bien supérieurs

A vendre par DUNTZE & Co, Enc. Royale & Conti. 31mars

VINAIGRE—En magasin—50 barils de vinaigre triple, importés dernièrement. A vendre par DUNTZE & CO, Enc. Royale & Conti.

LAIT CONSERVÉ—En magasin—400 boites de lait conservé d'une excellente qualité. A vendre par DUNTZE & CO, Enc. Royale & Conti.

ŒIL ET OREILLE.

LE Dr. VON MOSCHEISKER, Oculiste et Spécialiste pour les maladies de l'oreille,

124, rue du Canal, au-dessus de la Banque de l'Union.

QUINCAILLERIE et COUTELLERIE

EN LIQUIDATION.

LE soussigné, désirant se retirer des affaires, vendra, à très bas prix, son fonds de Quincaillerie, en gros et en détail, au No 7, Vieille Levée, près Canal, en face de la Nouvelle Douane.

V. DAVID.

N. B. La plus grande partie du stock a été importée récemment et comprend un bel assortiment de grosse quincaillerie et toutes espèces d'articles d'étagère. Les marchands de la campagne sont invités à venir l'examiner. Les conditions seront très libérales.

MIEL—10 barils miel blanc, en débarquement du steamboat Habana, arrivé de la Havane, à vendre par E. TROMBORG, No 28, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille-Levée.

VERITABLES CIGARES de la Havane—Nous avons reçu, par les derniers arrivages, de forts lots de Dos Regalia, Regalia Britanica, Londres, Conchas, Operas, Princess et Millars, des marques bien connues Washington, Trovators, Meridiana, Cabanas, Globe, Gutierrez, Utica et Riera, à vendre par CABALLERO & BASUALDO, No 48, Vieille Levée, entre Douane et Bienville.

RUM DE LA LOUISIANE—6 barils rum de la Louisiane, Virginia plantation, à vendre par B. TURPIN, 36 rue Vieille Levée.

SUCRE de la Havane—171 caisses sucre blanc de la Havane, en débarquement de la goëlette Mary Otis, ton et à vendre par S. DE VISSER & Co, No 74, rue des Magasins.

REPONSE AUX PUBLICATIONS De la Grande Loge du Rite d'York.

Considérant que la Grande Loge du Rite d'York a, par l'entremise de messieurs Fellows et Place, insulté et calomnié les Francs-Maçons écossais de la Louisiane, à propos d'une lettre qui a été adressée au "Clay Monumental Association," et qui ne regardait en rien ladite Grande Loge du Rite d'York;

Considérant que M. Fellows, en prétendant que cette autorité maçonnique ne doit pas être appelée la Grande Loge du Rite d'York, semble ignorer que nous avons en notre pouvoir des chartes et des diplômes portant le titre de Rite d'York et de Maçons d'York, et signés par les officiers de ladite Grande Loge;

Considérant que la seule opposition qu'elle rencontre maintenant est basée sur la fait que travaillant une maçonnerie intolérante et bigote, ladite Grande Loge, depuis le jour où elle tomba entre les mains des Maçons du Mississipi, a constamment essayé de faire disparaitre tous les rites au profit du Rite d'York, ce qu'il a fait [illegible]

Considérant que MM. Fellows et Place, afin de mieux nous insulter, ont été forcés d'appeler à leur aide deux pouvoirs maçonniques complètement étrangers à la Louisiane—le Grand Orient de France et le Suprême Conseil de Charleston—et de republier deux documents qui ont paru depuis deux ans et qui ont été suffisamment réfutés par nous;

Considérant que dans le traité maçonnique qui fut conclu en 1834 entre les diverses puissances maçonniques du Rite écossais et qui fut signé par l'illustre Lafayette, il est dit expressément que "chaque Rite est indépendant de tous les autres", et que par conséquent nous ne reconnaissons en rien ce [illegible]

Considérant qu'il est impossible de prendre au sérieux les ordinaires Loges écossaises, placées sous la juridiction de la Grande Loge du Rite d'York,—pas plus que les soi-disant chapitres et les soi-disant conseils placés sous la juridiction d'un Suprême Conseil, qui gouverne à Charleston dans la Caroline du Sud,—attendu que ces Loges, Chapitres et Conseils se trouvent dans le même position de reconnaître les juridictions maçonniques, bien qu'on n'y travaille qu'au seul et même rite;

Considérant que chaque Etat a le droit d'avoir un Suprême Conseil, représentant le Rite écossais, ainsi bien qu'une Grande Loge représentant le Rite d'York;

Considérant que notre Suprême Conseil fut créé en 1839, et que les Suprêmes qui le créèrent n'avaient pas besoin de recourir à aucune puissance maçonnique étrangère, attendu que la Franc-Maçonnerie, est une institution humaine qui se discipline doivent accommoder au génie des habitants et à la nature du climat où elle est appelée à exercer son action;

Considérant que notre Suprême Conseil, bien qu'ayant été en sommeil depuis le mois de février 1850, jusqu'au mois d'octobre 1856, n'a pas été détruit, et que pendant ce temps-là le [illegible] Grand Commandeur [illegible] du Rite écossais aurait le droit de le réveiller;

Considérant de plus, que tous ceux qui ont [illegible] des FF∴ qui firent partie du Suprême Conseil des son origine, et que ces FF∴, l'Illus. Pierre Soulé et notre Vénérable F∴ J. B. Faget (initié au 33eme degré, en 1859, et un grand lieu et à la création du Suprême Conseil de 1839) [illegible] Jean Lamothe, [illegible] à la bonne voie;

Considérant que MM. Fellows et Place, en faisant paraître dans les journaux des documents contenant de deux puissances maçonniques étrangères qui reconnaissent [illegible] [illegible] deviennent [illegible] des FF∴ III∴ FF∴ James Foulhouze, pour des faits maçonniques qui ont eu lieu en Louisiane, se sont rendus coupables d'un acte de diffamation et ont lâchement joint le rôle d'insulteurs publics et de calomniateurs;

Considérant que M. Fellows en disant que tous depuis le jour où [illegible] a été [illegible] réunis sous la Franc-Maçonnerie, nous offense une injure gratuite que nous ne devons pas laisser sans réponse, et que [illegible] un homme comme il faut ne se serait pas permise;

Considérant que la Grande Loge du Rite d'York ne jouit en pour la tâche de faire accepter que les Franc-Maçons écossais, placés sous la juridiction du Suprême Conseil, constituant ce quelconque individus maçonniques et désorganisateurs, et que notre cause ne faisait aucun progrès;

Considérant enfin que la Grande Loge du Rite d'York a reçu, dans ses rangs, sans exiger d'eux la moindre rétractation, des FF∴ qui tous avaient juré nommé leur ordre, et que, par conséquent, ceux auxquels nous avions ouvert nos temples sont libres de se [illegible] en Loges, [illegible] [illegible] la Franc-Maçonnerie.

Considérant qu'il y a deux Maçonneries bien distinctes: l'une s'accommodant de toutes les despotismes et prétendant de s'occuper ni de politique ni de religion, l'autre au contraire, qui ne confine pas de démarquer [illegible] ses droits politiques, sociaux et religieux.

Considérant que la Grande Loge du Rite d'York qui travaille une maçonnerie anti-républicaine dans la forme et qui a pour officiers des Grands Prêtres, des Rois et des Grands Prêtres, dont nous tenir à la [illegible] pendant que prétendent pas la maçonnerie officielle des rois et des prêtres.

Considérant que le Rite écossais, au contraire, dont se compose de LOGES CLANDESTINES dans tous les pays où elles sous le despotisme soit politique, soit religieux, et que nous connaissions [illegible] des supports avec cette maçonnerie irrégulière illégale,

Il est résolu,

1o—Que ceux de nos FF∴ qui croiraient être trompés en se joignant à nous sont respectueusement invités à passer du côté de la Grande Loge du Rite d'York sans qu'il leur soit réclamé aucun droit de [illegible] [illegible] d'OR et LETTRES ROUGES.

2o—Que ceux, au contraire, qui veulent continuer à marcher dans la voie du progrès avec le Suprême Conseil sont instamment priés de prendre part à la manifestation publique et solennelle qui doit avoir lieu le 12 avril prochain, avec d'autant plus d'empressement et de zèle, qu'ils s'y associent malgré l'opposition formelle de la Grande Loge du Rite d'York, et qu'en agissant ainsi, ils prouveront qu'ils sont des hommes libres et indépendants, ainsi que de véritables maçons écossais.

N. B.—Les Considérants et les Résolutions qui précèdent ont été unanimement adoptés dans une réunion qui a eu lieu jeudi dernier, 29 avril, et à laquelle assistaient tous les FF∴ Thomas Wharton Collens, 33me, Vénérable, Ven. de la Loge Emmanuel, et le Grand Commandeur—Jean Marc, 33me—James [illegible], 33me, Ven. de [illegible] la Loge St-André—[illegible] Etienne, Ven. de la Loge St-André—[illegible] Philip Heim, 33me, [illegible] Ven. de la Loge Maçonnique No 1—M. B. Dubuisson, 33me, Ven. de la Loge Lafayette;—Le Ven. F∴ Boulard, Ven. de la Loge la Vérité;—Robert Preaux,—[illegible] Ven. de la Loge Quitte; [illegible] Ven. de la Loge Los Amigos—[illegible]

RITE ECOSSAIS ancien, et accepté de la Franc-Maçonnerie dans et pour l'Etat souverain et indépendant de l'Etat de la Louisiane, sous la juridiction du Conseil Suprême du Souv. Gr. Insp. Général.

Vallée de la Nlle-Orléans, 31 mars 1860.

Les M∴ de Cérémonies de toutes les Loges qui sont sous notre juridiction et les Marshals suivants sont priés de se réunir aujourd'hui le 31 courant, à [illegible] dans la Loge Emmanuel, No 24, rue des Bons-Enfants, [illegible], à midi.

W. P. Duncan,	Paul Poirault
H. Apstry,	J. P. Moutonet
E. Hasse,	Rodolph Hoech,
P. Von Baudin,	Placide Bienvenu,
L. Buttinger,	P. W. Collens.

A. Vaudin.

Par ordre du Bureau du Ven.: M∴ M.

E. G. FABIO, 33me, Grand Marshal.

31mars—1

DIVERS en débarquement—12 barriques vin rouge haut côte Bordeaux 1858

[illegible] barriques vin rouge des Côtes Queyries 1856; [illegible] St-Emilion 1856; St-Julien 1856; Langoiran; vin blanc Château Haut Brion 1858; vin blanc Haut Sauternes; caisses château Haut Brion 1er cru 1850; Lafitte 1847; Margaux; Latour; Léoville; Frignac; Lamothe; Haut Sauterne; [illegible] Clos des Rochers 2 1/2 bouteilles; Clos Vougeot, Clos Mandy & Ligier Belair.

35 paniers champagne grand vin du Verzenay; Heidsieck Piper; Delbeck & de Berghes.

[illegible] pipes vieux cognac Lamonde 1845.

A vendre par FAURES & NORMAN, 27 et 29 rue Royale.

TRUFFES du Parigo.—En débarquement du navire "Pilgrim" venant de Bordeaux—4992 boites truffes noires, [illegible] à vendre par FAURES & NORMAN, 27 et 29, rue Royale.

GRANDS VINS de 1er cru. En débarquement du navire "Victoria" venant de Bordeaux—8 barriques vin rouge Château Haut Brion [illegible] 1er cru de Prignac [illegible] à vendre par FAURES & NORMAN, 27 et 29, rue Royale.

VINS ROUGES pour familles.—En débarquement du "John Tracks" cap Teal, arrivé de Bordeaux—[illegible] barriques vin rouge Côtes de Bassens 1858 [illegible] Queyries; St-Emilion; Médoc St-Estèphe; fruits au jus; [illegible]. A vendre par FAURES & NORMAN, 27 et 29, rue Royale.

VINS—En débarquement du navire "Aux Washburn" Cap. Hanyman, venant de Bordeaux—60 barriques vin rouge côte pour familles de 1859, à deux barriques vin blanc Sauterne de 1856, [illegible] FAURES & NORMAN, 27 et 29, rue Royale.

CHAMPAGNE DELBECK & DE BERGHES—[illegible] paniers champagne 1re qualité, grandes bouteilles—[illegible] demi bouteilles, attendues par le navire Oaklan. A vendre par FAURES & NORMAN, 27 et 29, rue Royale.

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans

28 mars 1860.

AUX CONSOMMATEURS DE GAZ—Il a été conclu des arrangements pour préparer les bâtisses qui doivent être éclairées au gaz, que les personnes qui voudraient poser des tuyaux s'adressent au bureau de la Compagnie [illegible]. [illegible]

Les consommateurs, sur présentation de leur certificat au bureau de la compagnie, auront le droit [illegible]. Le gazomètre sera fourni gratis, comme par le passé, si de frais de gaz et de connection devront être acquittés par le consommateur.

N. O. J. TISDALE, Trésorier.

12mars—1m

Bon marché! Bon marché! Bon marché!

Grande vente, à des prix réduits,
DE
SOIERIES,

Au No 126, rue du Canal.

Les soussignés annoncent à leur clientèle et au public, que désirant écouler leur immense stock de

Soieries en pièces et robes de soie

de tous genres,

Ils en ont réduit les prix bien au-dessous du coût d'importation, de sorte que chacun pourra avoir une

Magnifique robe

à très bon marché.

27 mars—6f. E. REILLY & Co

CHAPEAUX! CHAPEAUX!

Rue Royale, No 201.

Entre Ste Anne et Dumaine.

Mlle AGLAÉE LEMAITRE,

INFORME sa clientèle ainsi que les dames de la ville qu'elle fera AUJOURD'HUI l'ouverture d'un magnifique assortiment de

CHAPEAUX D'ENFANTS.

Bon assortiment de chapeaux de dames est également complet, ainsi qu'un bel assortiment de lingerie et dentelles.

Mlle LEMAITRE se chargera, comme par le passé, de tous les travaux de confection, pour dames et enfants.

22 mars—1er avril

CIGARES—600 milliers cigares Havane des meilleures marques, Regalia Britanica, Regalia de Londres, Especial, Media Regalia, Brevas, Conchas, Londres, Millar, Conun &c., toujours en main et à vendre par S. DE VISSER & Co, 74, rue des Magasins. 24mars

CACAO Guayaquil—50 sacs excellente qualité, à vendre en douane par S. DE VISSER & CO, 74, Magasins. 25mars

AVIS.

LES soussignés, ayant acheté de M. H. W. Putnam le privilège exclusif d'employer l'appareil à bouchage, patenté, de H. W. Putnam, pour la ville de la Nlle-Orléans, préviennent le public de ne pas s'en servir sans au préalable, sous peine de la loi, avant d'en avoir obtenu le droit des soussignés.

Ils annoncent en outre que les bouteilles dont ils se sont servis jusqu'ici pour leurs eaux minérales portant les anciens numéros de la fabrique, "Fabio & Co, No 334 et 395, rue Royale," et qu'ils continueront de s'en servir; qu'ils emploient également marquée "Fabio & Co, eau minérale, Nos 270 et 272, rue Royale," nouveaux numéros. Ces bouteilles sont la propriété des soussignés, ne sont pas ni ne peuvent être vendues. Ils préviennent le public en général de ne pas employer ou acheter, sous peine de la loi, celles qui ont leur marque.

FABIO & CO.

Nlle-Orléans, 19 mars 1860. 20mars—20f

NEGRES A VENDRE.

J'ai transporté mon établissement de la [illegible] l'Esplanade à l'encoignure des rues Baronne et Gravier, à deux îlets à l'Ouest de l'Hôtel St-Charles, où j'aurai constamment des esclaves du Maryland et de la Virginie, des nègres de champ, des domestiques, des artisans, des cuisinières, des blanchisseuses et des repasseuses, des couturières, et que je vendrai à bas prix au comptant ou à termes pour de bons billets acceptés en ville.

J. M. WILSON.

MUSCADE, muscade—6 caisses muscade à vendre par B. TURPIN, 36, rue Vieille Levée.

VENTE AUX PRIX D'ENCAN,

CHEZ Mme COLIN.

Rue Royale, encoignure St-Philippe.

MME COLIN vendra encore, AUJOURD'HUI VENDREDI et DEMAIN SAMEDI, un grand nombre d'articles de nouveautés, aux mêmes prix qu'à son encan. 30 mars—2f

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 29 mars 1860.

CONFORMÉMENT à la charte, une élection aura lieu au bureau de la Compagnie, dans la rue du Camp, en face de la Place Lafayette, lundi, 16 avril 1860, de 9 à 3 heures, pour choisir Directeurs dont douze devront être choisis parmi les actionnaires résidant en Louisiane et six des actionnaires résidant au Mississipi—pourvu qu'une majorité des actions n'y soit représentée, mais si une majorité des actions n'est représentée alors, l'élection aura lieu lundi, 23 avril 1860, au bureau de la Compagnie, de 9 à 3 heures.

E. S. CHARLES, Secrétaire.

30mars—au 16

Fabrique de l'Eglise St-Louis, de la Nouvelle-Orléans,

AVIS D'ELECTION.

LES propriétaires des bancs de la susdite Eglise sont notifiés par le présent, qu'une élection de deux Marguilliers sera tenue le presbytère de la dite Eglise, le LUNDI, 2 avril prochain, de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, conformément au statut de la charte d'incorporation de l'Eglise St-Louis, approuvée le 17 mars 1838.

F. MILLIE, Asst. Secrétaire.

23mars—et 31

AVIS AUX ARCHITECTES

CONSTRUCTEURS ET AUTRES

A VENDRE.—L'élégant escalier double en chêne de Hollande, avec rampe en bronze doré &c. &c. qui occupe le fond du magasin des soussignés et livrable du 1er au 15 juin prochain. J. LEVOIS & Co.

10mars—3f de s, et 3 s av. Enc. Canal & Bourbon.

Avis.

LE soussigné, agent du STATEN ISLAND SHIRT MANUFACTORY, à New York, a l'honneur d'annoncer aux acheteurs de la ville et de la campagne qu'il a constamment en magasin, un grand assortiment de chemises, chemisiers de frac, caleçons, &c. de toutes les espèces et de tous les genres.

Il les offre aux prix de New-York.

FRANCIS FERNANDEZ, encanteur, No 114, encoignure St-Louis et Chartres

P. Laplace & B. Tudury

Successeurs de Gras & Ladi.

Confiserie et distillerie,

Vente en gros et en détail, à l'angle des rues Esplanade et Vieille Levée, Nouvelle-Orléans.

Les commandes pour la campagne les mieux, les bals, les mariages, sont promptement exécutées.

22mars—1m, v, e

Econome et femme de charge.

UN Français de 37 ans, parlant l'anglais, ayant des connaissances pour diriger une habitation, désirerait trouver une place en Louisiane; il fournirait de bonnes recommandations.

Sa femme accepterait une place de femme de charge. S'adresser au bureau de l'Abeille aux initiales L. D., ou à la grocerie de M. Auguste Balp, rue St Philippe, entre Chartres et Royale. 28 mars—6f

M. A. CALONGNE,

ENCOIGNURE des rues Royale et Dumaine. Marchand de Comestibles, annonce respectueusement à ses amis et au public en général, qu'à partir de ce jour, il devient le successeur de MM. F. Bell & Co, ancienne maison Pertuis & Bordenave, et continuera le même genre d'affaires. Il aura constamment en magasin un assortiment complet de vins, liqueurs et conserves, &c. et ses meilleurs efforts seront de remplir les ordres qu'on voudra bien lui confier. 25mars—30

EN débarquement des navires Washburn et Falmouth, de Bordeaux,

500 caisses de 12 bouteilles vin blanc; [illegible] Haut Barsac; vin rouge, bouchons en verre; St-Estèphe, Ans Flap; barriques vin rouge Côtes de Bourg 1858; Margaux; Haut Sauterne; caisses de 8 1/2 bottes de truffes; [illegible] cognac Rochelle, Alex Seignette & Co; [illegible] barils de 20,000 chaque bouchons superfins; [illegible]

A vendre par A. E. MAIGNAN, 13, rue St-Louis.

Rue de Chartres, No 262.

J'AI l'honneur de prévenir le public qu'arrivé de France depuis deux mois, ayant établi une manufacture de CHAPEAUX feutre et désirant faire connaitre les produits de sa fabrique, tels que chapeaux pour hommes, pour jeunes gens et pour enfants, ainsi que les bonnets [illegible] qu'on pourrait me demander. Je confiance que la bonté, la beauté et la supériorité de mes articles me feront une clientèle.

J'espère que le public voudra bien m'honorer de sa confiance. BARKILLIE.

27mars—15f

DEMANDE DE PLACE

UNE dame parfaitement recommandée, désirerait voyager avec une famille allant en Europe et à qui elle rendrait utile. S'adresser No 19, rue Ste-Anne. 27mars—15f

Aux Dames en voyage.

UNE dame française désire trouver une place de femme de chambre ou de bonne d'enfants auprès d'une famille se rendant en Europe. Elle peut fournir d'excellentes recommandations. S'adresser chez Mme Morinet, rue Bienville, coin Dauphine. 27 mars

A vendre à des conditions raisonnables.

Plusieurs beaux magasins donnant un bel intérêt. Plusieurs belles résidences avec de grands terrains, dans la rue de l'Esplanade. Plusieurs grands terrains situés dans le coin de l'Esplanade et ayant 270 pieds de profondeur.

Des résidences dans la rue St-Charles.

Des résidences dans les rues Bourbon, St Pierre, Quartier, Bourgogne, Claiborne, Orleans et autres parties de la ville. Plusieurs beaux îlets de terre, situés dans le Troisième District, non loin de la rue de l'Esplanade.

S'adresser au No 47, Passage de la Bourse. 1er mars

Grocerie à vendre à l'amiable.

A VENDRE—Une grocerie bien achalandée située rue Craps, entre Histoire et St Antoine. S'adresser rue Beau, 129, rue Craps.

ABROGAGE—Le St BERNARD LATAPIE, 129, rue Craps, entrepreneur d'abrogage, dans le 3me District, prévient les habitants qu'il est prêt à recevoir les souscriptions des personnes qui veulent faire arroser leurs rues.

EAU—Les Srs B. LATAPIE & Co sont aussi chargés de la vente de l'eau dans le 3me District—Les personnes qui désirent faire venir de l'eau à domicile sont priées de s'adresser à l'un de leurs bureaux.

Rue Craps No 319, entre Histoire et St Antoine. 25 mars—6

Demande de Cuisinière.

ON demande une bonne cuisinière qui sache bien faire la cuisine française, pour louer ou à vendre. S'adresser rue Royale, No 201. 8 mars

Jardinier pour St-Domingue.

ON demande un JARDINIER de couleur pour aller travailler à St-Domingue—Bons appointements. S'adresser à F. J. EMPFELBACH, 78 rue Commune.

VINS FINS DE CHAMPAGNE,

ERNEST IRROY & Cie,

A Marseille, NUMA LACOSTE & Co, Agents pour la Nouvelle Orléans. 16mars

NEW-YORK.

HOTEL DE L'AMERIQUE DU SUD.

537, Houston Street, près Broadway, 537.

(AUTREFOIS 43 WALKER STREET.)

M. LAURENT SENS, des hautes Pyrénées (Tarbes), ayant demeuré longtemps à la Nlle-Orléans et à laissé de nombreux amis, tient à New-York un hôtel qui se recommande au voyageurs par sa position au centre des affaires, un bon table, le confort des appartements et l'exactitude du service.

Un restaurant est attaché à l'hôtel, MM. les voyageurs pourront s'y faire servir à toute heure. 8 fév—6m

A. TAMBOURY, T. OLIVARI, E. DEFFEZ.

TAMBOURY, OLIVARI & CO,

Marchands commissionnaires en général.

-IMPORTATEURS DE-

Vins, eaux de vie, liqueurs, sardines, huiles, &c. Dépôt de Chateau de Portets, Lafitte, Margaux, d'Arche, Guiraud, &c.

No 87, rue Royale, Entre Conti et St Louis, NOUVELLE-ORLEANS 15 mars

AVIS

AUX MÉDECINS, PLANTEURS ET PROPRIÉTAIRES D'ESCLAVES.

L'HOPITAL DE VILLE, 101 Dr. O. ANFOUX, exclusivement pour le traitement de la phtisie. Rue des Champs-Elysées, entre Solidelle et Joséphine, est maintenant ouvert. 26fév—6m

ERNEST TURPIN,

Confiseur en Gros.

No ... Rue Vieille-Levée ... 35 NOUVELLE-ORLEANS.

FABRIQUE à la vapeur, Pastilles de gomme, pâte de jujube et de guimauve, dragées, pralines, et toutes sortes de confiseries, sirops et canelle. 16nov—6m

A. SAULET,

INVITENT leurs amis et le public en général à venir visiter le magnifique assortiment de vêtements de printemps, qu'ils ont reçu par les derniers arrivages pour hommes, jeunes gens et enfants.

A. SAULET, rue de Chartres, No 36, entre Douane et Bienville. 16fév

EN débarquement du navire Cotton Planter, arrivé de Bordeaux:

50 barriques vin rouge Château Malvinaud,			
21	do	do	St-Julien,
25	do	do	Chateau Gravelines,
40	do	do	blanc Haut-Barsac,
17	do	do	rouge vieux Médoc.

A vendre par J. N. CURIEN, rue Toulouse 23. 18 mars

MADAME THIERRY,

au coin du chemin du Bayou et Derbigny—S'adresser dans le jardin,

A yant une grande variété de fleurs dans prendra les commandes de bouquets pour mariages et fête, expédiera pour la campagne. Vendra aussi un superbe assortiment de rosiers, dahlias, camelias, arbustes, à des prix réduits. Prendre les ordres pour faire les jardins. 2 mars—6 m

MAIS—1,000 sacs mais blanc prime, en magasin et à vendre au gré des acheteurs, par F. A. GONZALES & Cie, No 11 Front Levee, entre Bienville et Douane. 21mars

FOIN—300 balles foin prime de l'Est et de l'Ouest, en magasin et à vendre en lots, au gré des acheteurs, par F. A. GONZALES & CO, No 11, Front Levee, près Bienville. 21mars

MAIS—300 sacs mais blanc prime de fantaisie, pour plant, en magasin et à vendre en lots, au gré des acheteurs, par F. A. GONZALES & CO, No 11, Front Levée, près Bienville. 21mars

FOIN—250 balles beau foin de l'Ouest et de l'Est, en magasin et à vendre par F. A. GONZALES, No 11 Front Levée. 17janv

Dissolution de Société.

LA Société existant sous le nom de CUCULLU & D'MEZA est dissoute aujourd'hui par limitation.

Vve L. CUCULLU,
A. H. D'MEZA.

Nouvelle-Orléans, 1er novembre 1859.

Avis de Société.

LES soussignés se sont associés aujourd'hui pour le commerce de sucre et de mélasse en général et l'importation de produits et de cigares de la Havane. Ils se chargent également de la liquidation de l'ancienne société.

A. CUCULLU,
A. H. D'MEZA.

Nouvelle-Orléans, 1er novembre 1859. 1nov—4m

SELLE, SELLE, SELLE,

MAISON GUILBAUX & GIEFERS

121.......Rue Royale.......123.

VIENT de recevoir de France par le John Merick, une grande quantité de selles, ils en feront le déballage samedi prochain, aussi un grand assortiment de bridge de fantaisie.

Aux voyageurs,

elle offre une grande quantité de malles à l'épreuve de l'eau, malles en cuir pour messieurs, aux dames de bonnes malles françaises, sacs de nuit, valises, &c.

Tous ces articles sont choisis et commandés par leur prédécesseur M. T. Dessoux, qui a une grande expérience des besoins de ce pays-ci pour tous les objets qu'il tient à la sellerie et l'article de harnais et de voyage.

Attendu:

par les premiers arrivages d'Angleterre un assortiment de selles de dames, de messieurs, commandées par M. Dessoux lui-même, ainsi que malle, brides, étriers, bride, articles de chasse, équipement, poudre de 18 à 20 onces.

Au sellier—Assortiment d'outils.

Le tout aux prix les plus bas de la place. 3fev

EN débarquement du navire F. W. Bruns, arrivé de Marseille—

106 caisses vermouth de Noilly Pratt & Co.

A vendre par E. LAMBERT, No 88, rue des Magasins. 29 mars

Une ère nouvelle

DANS LA PHOTOGRAPHIE.

Une ère nouvelle dans la photographie.

Une ère nouvelle dans la photographie.

Une ère nouvelle dans la photographie.

Une ère nouvelle dans la photographie.

Une ère nouvelle dans la photographie.

Une ère nouvelle dans la photographie.

LE HALLOTYPE PERFECTIONNÉ

J. H. HALL

ET

ANDERSON & BLESSING,

No 61, rue du Camp,

Appellent respectueusement l'attention du public sur un nouveau genre de portraits présentés aujourd'hui pour la première fois.

M. HALL, l'inventeur, a pris une patente. Après des années d'expériences, il est arrivé à une perfection telle que les artistes, les connaisseurs et les photographes déclarent que le

HALLOTYPE PERFECTIONNÉ

est sans contredit supérieur à toutes les autres photographies.

Le Hallotype perfectionné (Improved Hallotype) est non pas [illegible] dont les journaux qui s'occupent de photographie,—surpasse la miniature la plus fine pour le rapport de la délicatesse, de l'exactitude et de la durabilité. L'effet stéréoscopique rend en outre le portrait plus beau et plus saisissant de ressemblance.

Les portraits sont pris de toutes grandeurs et à meilleur marché que les photographies colorées.

J. H. HALL, et ANDERSON & BLESSING, rue du Camp No 61 (en face des bureaux du PICAYUNE), invitent les artistes et les amateurs à venir visiter ce bel établissement.

Une ère nouvelle dans la photographie

Une ère nouvelle dans la photographie

Une ère nouvelle dans la photographie

Une ère nouvelle dans la photographie

Une ère nouvelle dans la photographie

Une ère nouvelle dans la photographie

Une ère nouvelle dans la photographie

1mars—6 sem

J. LEVOIS & CO.,

Encoignure Canal et Bourbon.

AVIS!

Lundi, 26 mars,

on sera prêt à vendre tout le stock de

ETOFFES POUR ROBES,

[illegible]

Mousselines organdi etc.,

ROBES,
BARÈGES,
GRENADINES,
POPLINETTES,
CHALLIS,
&C., &C.,

A

Une Grande Réduction.

Un lot de robes organdi riches à ... $4 00;
... mousselines unies à ... cents;
... $5 00.

BRODERIES, DENTELLES, CHALES EN DENTELLES, MANTELETS etc., à aussi bas marché.

Les consignés viennent de recevoir un lot de

Chales Grenadine et Barège

de choix, quelques

Chales Grenadine noire,

brodés en couleur.

–EGALEMENT–

Une caisse de Parasols.

J. LEVOIS & Co,

Encoignure Canal et Bourbon.

Quartier Général, 1er Division, Milice de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 29 mars 1860.

ORDRES GÉNÉRAUX No 8.

1—Les troupes volontaires de la Première Division, par invitation, prendront au Major Général] part à la "Clay Monumental Association," et assisteront à la cérémonie de l'inauguration de la statue de HENRY CLAY, l'illustre homme d'Etat et patriote américain, qui aura lieu le jeudi, 12 avril prochain.

II—A cet égard les troupes se réuniront dans la rue des Remparts, la droite appuyée sur le canal à 10 heures du matin, bien équipées, et prêtes à prendre la position qui leur sera assignée dans le cortège, à mesure de l'anniversaire du jour. [illegible]

III—Le brigadier général H. W. Palfrey commandant la Légion et le brigadier général F. L. Tracey commandant la Première Brigade, sont chargés de l'exécution de cet ordre.

Les officiers des Milices (en uniforme complet) à qui cet ordre parviendra à faire partie du cortège sont invités à la cérémonie.

Par ordre de JOHN L. LEWIS, Major général commandant la 1re Division.

EDOUARD DUSSUMIER, Aide de camp.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

No 71, RUE DU CANAL.

CAPITAL SOUSCRIT $411,500.

–DIRECTEURS–

Alphonse Miltenberger,	J. B. Grabbie,
A. Rochereau,	P. O. Nablon,
H. M. Wright,	A. Brichards,
L. Millaudon,	O. Salatier,
G. Jarre,	S. M. Darby,
J. M. Bonnabel,	J. Tuyes.

Cette compagnie, qui a succédé à la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, assure contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies, contre les dangers de la navigation, etc.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

22nov—6m, 3m

Compagnie d'Assurance de l'Etat de la Louisiane.

Bureau No 38, rue du Camp.

CAPITAL ... $300,000.

–DIRECTEURS–

J. Lepone,	E. H. Harris,
Theo. Fruh,	J. N. Robert,
A. Grell,	J. A. Bonnabon,
Jacob Jolly,	Auguste Landry.
E. Ganucheau,	

Cette Compagnie sera prête pour les affaires le 1er SEPTEMBRE PROCHAIN et assurera contre les dangers des feux, des rivières, contre les pertes et les dommages occasionnés par l'incendie et contre tous les risques maritimes, aux taux courants des primes.

Sur la somme de QUINZE POUR CENT en argent sera faite aux personnes qui se feront assurer dans ce Bureau.

E. GANUCHEAU, Président.
A. PICOLET, secrétaire.

Nlle-Orléans, 17 août 1859.

Batiment mauresque en fer, à louer.

LES magasins de la bâtisse mauresque en fer, qui doit être terminée vers le 15 avril, sont à louer. Elle est admirablement située à l'encoignure des rues Camp, Poydras et North, s'étend, dans le fond, jusqu'à la rue St-Patrick, et offre un front de 190 pieds carrés. On peut, si les locataires le désirent, faire construire les magasins de façon qu'ils répondent aux besoins de l'industrie particulière.

Pour les plans et les demandes, s'adresser à J. C. BARELLI, No 61, rue de la Commune, ou à C. T. NAHL, No 25, rue Carondelet.

20mars—1m

Commis pharmacien.

ON demande un commis pharmacien parlant le français et l'anglais. S'adresser à la lettre C, 12, bureau de poste.

Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 27 mars

Nouveau magasin de groceries.

CAMILLE LACOSTE

A l'honneur de faire savoir au public et à ses amis qu'il ouvrira un magasin de groceries, vins et liqueurs, le 2 avril prochain, à l'encoignure des rues Royale et Dumaine.

On trouvera constamment chez lui un fond de groceries, conserves, vins et liqueurs, un assortiment aussi varié que bien choisi. 19 mars—30

Hotel d'Est Pascagoula.

Le soussigné annonce à ses amis et au public, en Louisiane et dans les Etats voisins, qu'il a acheté le nouvel Hotel d'Est Pascagoula et les terres qui en dépendent. L'établissement, comme on le sait, est un des plus beaux et des plus agréables du Sud; il est bien aéré, les chambres en sont toutes grandes, une large galerie tournante sert de lieu de promenade aux pensionnaires, il y a des salles de billard pour les dames et les messieurs. L'Hotel sera ouvert le 15 juin prochain; le propriétaire s'engage à ne rien négliger pour rendre le séjour agréable aux personnes qui l'honoreront de leur confiance. Il sera aussi un nouveau warf afin que les voyageurs puissent arriver plus facilement à l'hôtel. Les principales chambres, salons, &c. seront éclairées au gaz.

CHARLES L. GUMBEL.

15mars—6m

A LOUER.

La maison No 146, rue du Canal, côté nord, après l'encoignure Bourbon, le meilleur emplacement pour les affaires. La propriété sera livrée le 1er novembre prochain. Pour les conditions, s'adresser à WM SYER, No 8, Commercial Place. 15mars

Seines, Eperviers & Trémailles

En chanvre et en coton.

MESSIEURS les habitants et pêcheurs de profession trouveront chez le soussigné, au plus bas prix de la place, un immense assortiment de seines en fil de chanvre et en fil de coton, de toutes chutes et longueurs, à mailles ordinaires et à très petites mailles, pour pêcher les chevrettes.

Les personnes qui voudront avoir des seines en fil de coton de chutes et longueurs et dans des proportions extraordinaires, quelles pourront indiquer elles-mêmes, sont priées de donner leur ordre à l'avance et elles ne devront pas éprouver de retard dans l'exécution, qui ne demandera d'ailleurs qu'un très petit nombre de jours. Nous pouvons donner à ces seines la chute que l'on voudra, depuis 5 pieds jusqu'à 20 pieds et sans aucune jonction qui sera demandée.

F. LE VERRIER, 76 Chartres

14 fev

PATTON, SMITH & PUTNAM,

A L'ENCOIGNURE DES RUES

DES MAGASINS & GRAVIER,

AGENTS DE

Tabac Manufacturé.

ONT maintenant en main et reçoivent directement des fabricants le plus beau et le plus grand assortiment de

Tabac Manufacturé

de toutes les qualités, qu'ils aient jamais offert au commerce; ils invitent les marchands à visiter leur stock avant d'acheter ailleurs.

Ils sont les seuls agents pour BURTON & MAY, de la marque: la BELLE CREOLE 8s et 10s; BUCK FIRST 8s et 10s et KENT 10's, ainsi que diverses autres marques "GRANT WILLIAM & Co, étoile—LEHORA pound, qui a obtenu le prix à l'exposition de Petersburg, Va, en novembre 1859, Y. & E. F. JONES pounds et tresses, qui a obtenu le prix pendant six années consécutives dans la Caroline du Nord et qui est peut-être le meilleur tabac du monde.

WILLIAMSON tressé, les confitées, KATE EDNA, pounds, destiné aux connaisseurs uniquement, enfin tout espèce de tabac en usage.

Nous avons aussi les pipes Powhattan que nous recevons en commissions. 14fev

CHARLES,

Fabricant de cigares du bon goût de cigars,

No 176....RUE VILLERÉ,....No 176.

Entre Ste-Anne et Dumaine.

Ses prix sont beaucoup plus réduits que partout ailleurs.

CONVENTION DEMOCRATIQUE

Pour Charleston, Caroline du Sud, par la voie de la Havane

La magnifique steamer de 1ère classe COATZACOALCOS, capitaine Wilde, partira le 16 avril, à huit heures du matin, pour les ports ci-dessus, et reviendra à la Nouvelle-Orléans après l'ajournement de la Convention, pourvu qu'il se présente, d'ici au 10 avril, un nombre suffisant de passagers. On s'enregistrera à bord.

Prix du voyage, aller et retour: $40. Les personnes qui désireront rester à bord pendant le séjour à Charleston, y seront logées, nourries, etc., moyennant $2 50 par jour.

Prix du voyage jusqu'à la Havane ... $20
" " Charleston ... $0

S'adresser à J. H. ASHBRIDGE & NEPHEW, 120 rue de la Commune.

Le steamer a de magnifiques emménagements pour 250 passagers de première classe. 25mars—au 16 av

POUR LE HAVRE—Le navire américain WARWICK, capitaine H. Duverger, partira pour le port ci-dessus au commencement du mois d'avril. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, prison 47, troisième district, ou à CREEVY & FARWELL, 30, rue Natchez. 21mars

AVIS IMPORTANT.

UNE EXCELLENTE

MACHINE A COUDRE

pour $35

Tous les perfectionnements!

SI PARFAITEMENT SIMPLE

qu'un enfant peut la faire fonctionner.

Elle est offerte avec confiance au public

ET S'APPELLE

LA MACHINE A COUDRE DE WILCOX & GIBBS!

Voici ce qui la rend supérieure aux autres pour les familles et les habitations.

1—Elle est d'une exactitude et d'une force remarquables. Elle peut faire QUATRE MILLE POINTS à la minute et des POINTS PARFAITS.

2—Elle ne manque pas de faire le point et fonctionne sans bruit.

3—Elle est merveilleuse, simple et l'on apprend facilement à la faire fonctionner.

4—Il est impossible de se tromper en arrangeant les aiguilles.

5—Elle coûte parfaitement et n'offre pas les difficultés qu'offrent les autres machines.

6—Enfin, et ce n'est pas ce qu'il a de moins important, le prix (trente-cinq piastres) est au-dessous de celui de toutes les autres bonnes machines et elle ont à la portée de tout le monde.

On garantit que les acheteurs en seront satisfaits sous tous les rapports. Ils pourront la rendre si après l'avoir essayée, ils découvrent qu'elle n'est pas ce que nous avons dit qu'elle était.

DAVIS BROTHERS Agents, No 20, rue du Camp.

21mars

Barège anglais......Barège anglais.

DANZIGER,

Encoignure St-Philippe et Royale

Offrira, AUJOURD'HUI, à [illegible] son assortiment de

Marchandises Sèches de Printemps,

–COMPRENANT–

300 yardes BAREGE ANGLAIS à 12 1/2 et 15 cts la yarde, toutes les couleurs.

500 yardes BAREGE ANGLAIS à 20 cts la yarde, ROBES BAREGE ANGLAIS, [illegible] de $3 à $5 la robe.

ORGANDIS à 25 cents la yarde.

Et un assortiment de BRILLANTS BLANCS, BATISTES, JACONATS, LAWNS, SOIERIES FOULARDS DE PRINTEMPS à 50 cents la yarde.

MARCHANDISES DU PAYS à bon marché. &c. CHALES EN BAREGE. BOURNOUS EN BAREGE, avec capuchon.

AVIS, AVIS, AVIS.

D. LOPEZ,

CHOCOLATIER ET CONFISEUR

(GROS ET DETAIL)

85, rue de Chartres, ancien No 93.

INFORME respectueusement ses nombreux clients et le public en général, qu'il a reçu par suite de l'énorme développement de ses affaires, il vient d'établir une succursale [illegible] [illegible] partir de ce jour, il est en mesure de remplir toutes les commandes.

QUINCAILLERIE

AU PRIX COUTANT.

LE soussigné, partant pour l'Europe le 1er mai prochain, vendra, à partir de ce jour, tout son stock de quincaillerie au prix coûtant.

Les marchands trouveront, en visitant mon magasin, une des plus grandes occasions d'acheter [illegible]

L. BUJAC, No 21, rue Vieille-Levée.

Deux portes plus bas que la rue de la Douane. 3fév—3me

FREDERIC AVET,

(Ci-devant de la maison Avet Frère)

Marchand de Groceries en gros et Commissionnaire.

RUE DE LA VIEILLE LEVÉE No 59, entre Conti et Bienville.

Avis de Société.

LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société, sous la raison de F. GAIENNIE & CO, pour la continuation des affaires de feu Frédéric Gaiennie, de l'Ouest.

F. GAIENNIE,
E. J. DUKEL.

Nlle-Orléans, 1er mars 1860.

F. Gaiennié & Cie.

Marchands de produits de l'Ouest.

Porc, Bœuf, Maroc, Jambons, Graisse, Farine, Whiskey, &c.

No 41, rue de la Vieille Levée, entre Bienville et Douane.

2mars—1m

LA société existant entre les soussignés sous la raison de commerce A. Sturzenegger & Eternod est dissoute de ce jour, d'un consentement mutuel.

La liquidation sera opérée par les deux associés avec la signature de la société, et il sera procédé [illegible] à cet effet d'une procuration conjointe.

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1860.

ALFRED STURZENEGGER,
JACQUES ETERNOD.

NOUS référant à ce qui précède, nous donnons avis que nous avons associé pour continuer le même genre d'affaires sous la raison ETERNOD & PIAGET.

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1860.

JACQUES ETERNOD,
ALEXANDRE PIAGET.

1er mars—1m

Colomes & Billman,

Successeurs de Sandre,

Au lac Pontchartrain.

Annoncent aux amateurs et au public que l'ouverture de ce RESTAURANT qui a été complètement réparé aura lieu DIMANCHE PROCHAIN 11 du courant. Ils n'ont rien épargné pour maintenir l'ancienne réputation de l'établissement, et ne feront tous leurs efforts pour mériter le patronage accordé à leur prédécesseur. Ayant acheté la propriété voisine, ils y ont installé des appartements séparés pour les familles qui voudraient passer à la campagne et prendre leur repas ou pour quelques jours.

BITTERS DES ARABES.

CETTE agréable boisson dont les propriétés toniques sont incontestables, est au-dessus de tout éloge. Les personnes qui en feront usage le matin seront à l'abri de toute maladie. On les trouvera en vente partout. Les amateurs [illegible] ce cordial suffit pour arrêter les désordres [illegible] dans presque tous les cafés de la ville, chez le propriétaire F. SANCHO, rue de la Vieille Levée, 29, encoignure Espagne et Casacalvo.

A VENDRE.

VIN ROUGE—60 barriques en magasin de Bordeaux, bon vin de table, garanti pur, à 125 la barrique à la douzaine. S'adresser à J. CHANTEGRELL, No 98, rue Dauphine. 15mars

LA Société existant en cette ville, entre Emile BEL et Cie de MONSABERT, sous la raison E. Bel & Cie, est dissoute d'un commun accord, à partir de ce jour. M. Cie de Monsabert continue pour son propre compte le même genre d'affaires et est seul chargé de la liquidation.

Nouvelle-Orléans, 5 mars 1860.

EMILE BEL,
Cie de MONSABERT.

6mars—1m

LES soussignés ont formé une société sous la raison A. Sturzenegger & Cie, pour s'occuper de l'importation de marchandises manufacturées d'Europe.

A. STURZENEGGER,
C. G. TEUCHERT.

16mars—10f

Société.

LES soussignés ont aujourd'hui formé entre elles une société pour l'exploitation d'un magasin de modes et d'articles pour dames, sous la raison sociale de SEEUWS et DUMONT. Le siège de la société sera pour le présent au No 58, rue Royale.

Nlle-Orléans, 11 mars 1860.

SOPHIE SEEUWS,
MARIE DUMONT.

12mars—1m

LE FOURNEAU SACCHAROMETRE à BAGASSE,

Patenté le 21 juillet 1857.—Equipage et clarificateur à la vapeur, patentés de 1855 et 1859.

Mon système patenté d'employer deux pressions de vapeur dans les appareils destinés à faire cuire le sucre a besoin que d'être compris pour qu'on en reconnaisse la grande supériorité sur tous les autres, parce qu'il est basé sur des principes exacts et scientifiques et réduit à un système complet la cuisson, par la vapeur, dans des appareils à sucre. Il convient à presque toutes les sucreries.

FOURNEAUX PERFECTIONNÉS POUR LE CHARBON, SOUS LES BOUILLOIRES OU SOUS LES CHAUDIERES. Je fournirai également le meilleure bouilloire dont on se soit [illegible] et qui convient surtout pour les habitations. Elle COUTE MOINS est plus DURABLE, n'expose absolument à AUCUN DANGER, économise plus de COMBUSTIBLE qu'aucune autre BOUILLOIRE. On peut la livrer en très peu de temps.

Pompes refoulantes pour eau chaude et machines d'habitation en général.

Le soussigné réfère ceux qui n'en sont pas encore au fait du choix de voir fonctionner ses fourneaux aux planteurs suivants qui en ont fait construire chacun:

William J. Fort, habitation Magnolia, Ouest Feliciana—un.

L'hon. D. F. Kenner, Ashland et Bowdon, Ascension—Deux.

R. H. Barrow, Terrebonne, un; Dr J. W. Lyle, Smithfield, un; James K. Duvall, Ashland, Ouest Baton Rouge, un; Arthur Denis, Fausse Rivière, Pointe Coupée—un; J. W. & S. McCutcheon, Ormond, St-Charles—un; John R. Thompson, Claiborne, Iberville—un; John R. Williams, Willow Glen, Rapides, près Alexandrie, Lee—un.

Dr John Cameron, Experiment, Rapides, près Alexandrie—un.

MM. J. C. Cofield & R. M. Davis, Monroe, Monroe River, Fla—un.

GEORGE M. LONGACRE, rue Natchez No 26, Nouvelle-Orléans. 27mars—1m v—4 camp

EN débarquement du navire Cotton Planter, de Bordeaux:

7	demi-pipes cognac brandy wine		
25	quarts	do	do
36	huitièmes	do	do
40	quarts cognac Martigue & Bignardeau		
47	huitièmes do	do	
21	barriques vin rouge	Pauillac premier cru	
15	do	do	Château Margaux
10	do	do	Léoville
10	do	do	St-Estèphe
50	do	do	Bayer Canon
30	do	do	St-Emilion
25	do	do	Côtes de Bourg
20	do	do	St-Julien
10	do	do	St-Emilion 1er cru
10	do	do	St-Laurent
4	do	vin blanc Haut-Sauterne	
125	caisses de 12 bouteilles vin Château Bernard de Pape Clément		
25	do	do	Haut Sauterne
25	do	do	Grand vin Lafitte
25	do	do	Margaux
25	do	do	Léoville
25	do	do	St-Julien
25	do	do	Bayer Canon

A vendre par A. CARRIERE & Co, 37, rue Vieille Levée. 3 mars—1m

DRY GOODS.

PRIX D'ENCAN.

R. CLAGUE,

Rue Ste Anne, 193, entre Bourbon et Dauphine.

[illegible]

MAISON BINOCHE.

L. BRETON, successeur,

30, rue de Chartres, encoignure Dumaine

A l'honneur d'informer les dames qu'il vient de recevoir le complément de ses marchandises de printemps consistant principalement en Robes Organdis, Batistes, Organdis, Chapeaux de paille, Lingerie, [illegible] aux prix du jour.

Aussi un bel assortiment de SOIERIES DE PRINTEMPS AU PRIX COUTANT.

Grand magasin de modes

DU SUD,

Aux prix de New-York.

S. G. FABIO,

Rue de Chartres, encoignure Hôpital.

ANNONCE respectueusement à ses nombreuses pratiques de la ville et de la campagne qu'il a reçu de New York, par les steamers Empire City, Cahawba, et le Star, [illegible] de chapeaux de printemps, CHAPEAUX DE PAILLE AN-GLAISE, BLANCHE, ET GRISE, CHAPEAUX DE PAILLE DE TALIE, CHAPEAUX DE PAILLE DE RIZ ET A JOUR, CHAPEAUX EN CRIN, CRÈPE ET DENTELLE.

Un grand assortiment de chapeaux en paille pour demoiselles et garçons.

[illegible]

Il vendra toutes ces marchandises à prix de New York. L'attention des marchands de la campagne et surtout celle des dames et des modistes est appelée sur ce nouvel assortiment.

Toutes les commandes seront remplies promptement et à satisfaction.

Il sera fait aux acheteurs, au comptant, un escompte de 10 pour cent sur le prix de New York.

S. G. FABIO.

JAMBONS

FLEUR DE LYS

QUALITÉ EXTRA, PASSÉS AU SUCRE

A vendre par

A. CASSARD & CO.,

Seuls Agents.

No 39, rue Tchoupitoulas.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 21 mars 1860.

AVIS est donné que l'assemblée régulière annuelle des actionnaires de cette Compagnie aura lieu au bureau de la Compagnie, rue du Camp, en face de la Place Lafayette, lundi 2 avril 1860, à midi.

E. S. CHARLES, Secrétaire.

22mars—1sv

Compagnie du gaz de la Nouvelle-Orléans.

27 mars 1860.

Avis aux actionnaires.

UNE assemblée des actionnaires de cette Compagnie aura lieu au Bureau, No 120, rue de la Commune, [illegible], à midi, pour nommer un Président [illegible] par la Législature [illegible] Direction.

P. N. WOOD, Président.

27 mars—1

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.

Département du Trust aux hydrauliques,

9 mars 1860.

UN dividende de CINQ PIASTRES par action a été déclaré par la direction, payable [illegible] et aux actionnaires de New York chez M. R. W. Montgomery à New York, et d'ici même date.

S. E. PERCY.

MUSIQUE

A. ELIE,

Rue Royale, No 66.

Un grand assortiment de musique pour Pianos, Chant, &c., &c.

PIANOS! PIANOS!

AGENT

De la maison H. HERZ, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle

SEUL AGENT DES

Instrumens de Sax,

[illegible] HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES

PIANOS!

Les pianos de [illegible]

Magnifique assortiment de PIANOS

GRANDS PIANOS DE CONCERT

PIANOS DEMI QUEUE

OBLIQUES

PICOLOS

[illegible] instruments sont [illegible] vendus à des prix exceptionnels.

SOLDES & CHASSAIGNAC

Maison Seeuws & Dumont.

58, ancien 70, rue Royale,

ENTRE BIENVILLE ET CONTI

NOUS venons de recevoir un bel assortiment de chapeaux de printemps, tels que:

Robes de barège à volants [illegible]; Robes de mousseline [illegible]; Robes de grenadines et [illegible]

Un grand assortiment de [illegible]

Toutes ces dentelles et [illegible]

Mantelets et [illegible]

[illegible] première qualité de Paris.

SEEUWS & DUMONT

LES soussignés ont formé, à partir de ce jour, une société sous la raison commerciale de TAMBOURY, OLIVARI & Co., pour la commission en général, la vente de VINS, COGNAC, LIQUEURS, &c. No 87, rue Royale, entre St-Louis et Conti.

Nlle-Orléans, ce 15 mars 1860.

A. TAMBOURY,
T. OLIVARI,
E. DEFFEZ.

15 mars—1m

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

Nlle-Orléans, 16 mars 1860.

AVIS est par les présentes donné que l'élection annuelle des directeurs aura lieu au bureau de la compagnie, le lundi 2 avril prochain, de 10 heures A. M. [illegible] Conformément à une résolution de la direction, les livres de transferts des actions seront fermés jusqu'après l'élection.

CHS LESASSIER, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Gros Batteur Tow Boat

Nlle-Orléans, [illegible] 1860.

AVIS est donné aux actionnaires de la Compagnie qu'une assemblée générale aura lieu [illegible], No 2, Batisses [illegible] [illegible] à [illegible] [illegible]

DAVID STICKNEY, Président.

A VENDRE,

POUR CAUSE DE MALADIE

UN café avec installation, Billard et [illegible] [illegible] Quatrième et Nlle-Levée. [illegible] Il y a une belle salle de bal attenant. Pour les conditions s'adresser [illegible] Nouvelle-Orléans.

BALANCES

A PLATE-FORMES

BREVETÉES,

DE FAIRBANKS.

Fabriquées seulement par les INVENTEURS PRIMITIFS et adaptées à toutes les opérations du pesage.

ENTRE AUTRES

BALANCES POUR ENTREPOTS;
BALANCES POUR MAGASINS, de tous genres
BALANCES POUR FONDERIES;
BALANCES POUR FOIN ET CHARBON;
BALANCES POUR CHEMINS DE FER;
BALANCES POUR PHARMACIENS

Nous fabriquons aussi et nous vendons A PRIX REDUITS

Des Leviers, Cadres et Crochets

De qualité supérieure et destinés au pesage du sucre, du coton, du tabac, etc., etc.

Nous croyons devoir mettre particulièrement le public en garde contre de méchantes imitations de nos balances, lesquelles sont mises en vente dans cette ville et dans quelques Etats du Sud, et qui, dans beaucoup de cas, portent notre estampille.

FAIRBANKS & Co

Principal entrepôt de la [illegible]

MAISON TIBLIER,

Encoignure Dumaine et Chartres.

LE soussigné informe les dames et le public en général qu'il vient de recevoir et qu'il a en vente aux derniers prix d'un grand assortiment de marchandises nouvelles qu'il vendra à des prix extrêmement réduits. Parmi ces qu'il vendra à des prix extrêmement réduits, il appelle une attention toute particulière sur les articles suivants:

Bareges anglais, 15 cts la yarde.
Bareges anglais double largeur, 25 cts
Ginghams anglais, 25 cts.
Soieries de printemps, 40 cts,
Popelines, 20 cts;
Organdis bon teint, 15 cts.
Jaconats bon teint, 12 1/2 cts
Dames pour rideaux, 25 cts;
Mousselines damassées et à carreaux;
Toiles cirées;
Toiles du Nord, grisailles nouveau genre
Dentelles Valenciennes;
Mouchoirs de batiste;
Robes organdi à volants et double jupe.
Toiles d'Irlande des meilleures fabriques et garanties sous tous les rapports.

Aussi qu'un assortiment général de marchandises à l'usage des familles, également à très bas prix.

On trouvera le même assortiment au magasin du soussigné.

E. TIBLIER,
Encoignure Douane et Bourbon.

27 fev—3m

Bureau de prêts et de dépôt de la Louisiane,

No 70, RUE ST CHARLES.

Prêt d'argent

SUR PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, BILLETS ET IMMEUBLES DE TOUTES ESPÈCES.

Prêts effectués sur commission. Toutes les transactions sont strictement confidentielles.

HART